

SOMMAIRE

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	4
FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023	6
PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN	17
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE	19
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN	24
ACTIVITES OPERATIONNELLES	26
ETAT DE MISE EN OEUVRE DU PDSMT 2021-2025 ET EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS DES INTERVENTIONS DU FONDS AU 31 DECEMBRE 2023	39
ACTIVITES ADMINISTRATIVES	45
SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2023	49

GRAPHIQUES :

Graphique 1 : Répartition des approbations en garantie par Etat membre en 2023	25
Graphique 2 : Répartition sectorielle des approbations en garantie par secteur d'activité	26
Graphique 3 : Répartition des approbations cumulées par Etat membre	27
Graphique 4 : Répartition des approbations cumulées par secteur d'activité	28
Graphique 5 : Répartition cumulée par pays des approbations en bonification	32
Graphique 6 : La répartition cumulée par secteur des approbations en bonification	33
Graphique 7 : La répartition cumulée par secteur des approbations en Refinancements.....	34
Graphique 8 : La répartition cumulée par secteur des approbations en Refinancements	35
Graphique 9 : Répartition du personnel par direction	48

TABLEAUX :

Tableau 1 : Taux de croissance dans les pays membres du FSA	25
Tableau 2 : Répartition des approbations en garantie par Etat membre en 2023	33
Tableau 3 : Répartition des approbations en garantie par secteur d'activité en 2023	35
Tableau 4 : Répartition cumulée des approbations de garanties par Etat membre	30
Tableau 5 : Répartition cumulée des approbations par secteur d'activité	39
Tableau 6 : Répartition cumulées des bonifications accordées par pays membre	31
Tableau 7 : Répartition cumulées des bonifications accordées par secteur d'activité	32
Tableau 8 : Répartition cumulée des Refinancements accordés par Etat membres	33
Tableau 9 : Répartition cumulée des Refinancements accordés par secteur d'activité	34
Tableau 10 : Qualité du portefeuille des engagements au 31 décembre 2023	37

FIGURES :

Figure 1 : Les Etats membres du FSA à fin décembre 2023	39
Figure 2 : Effets et impacts des interventions du FSA.....	43
Figure 3 : Effets et impacts des interventions du FSA	44
Figure 4 : L'Agenda 2030 des Nations Unies et 2063 de l'UA	44

SIGLES & ABREVIATIONS

AUDA-NEPAD	: Agence de Développement de l'Union Africaine
BAD	: Banque Africaine de Développement
BDEAC	: Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA	: Conseil d'Administration
CAE	: Communauté de l'Afrique de l'Est
CEA	: Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN SAD	: Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CDR	: Comité de Direction Restreint
CG	: Conseil des Gouverneurs
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
DAGSI	: Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information
DAJR	: Direction des Affaires Juridiques et des Risques
DCAF	: Direction Centrale chargée de l'Administration et des Finances
DCC	: Direction de la Coopération et de la Communication
DCQ	: Direction des Contrôles et de la Qualité
DCSE	: Direction Centrale chargée de la Stratégie et de l'Exploitation
DEPP	: Direction des Etudes, de la Planification et de la Prospective
DFC	: Direction des Finances et de la Comptabilité
DG	: Direction Générale
DOP	: Direction des Opérations et des Projets
FONDS / Fonds	: Fonds de Solidarité Africain
FSA	: Fonds de Solidarité Africain
FSB	: Fonds Spécial de Bonification
MPME	: Micro, Petites et Moyennes Entreprises
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PDSMT	: Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNB	: Produit National Brut
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMA	: Union du Maghreb Arabe



MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

Le FSA, une Institution multilatérale Forte, Résiliente et Solidaire

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle vague d'incertitudes. Le conflit entre l'Ukraine et la Russie a eu d'importantes conséquences géopolitiques, énergétiques et sociétales. Les chocs des prix de l'énergie ont en outre accentué les pressions inflationnistes liées à la pandémie et ont poussé les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique à procéder à des hausses de taux rapides record, et ce, après une période prolongée de taux ultra bas. Les gouvernements se sont efforcés de mettre en œuvre des politiques visant à agir contre l'inflation et ses effets sur le pouvoir d'achat. Les entreprises sont également à la recherche de modèles plus résilients et plus durables.

C'est dans ce contexte particulier, que la « Famille FSA » a été frappée par le décès subit de Monsieur **Ahmadou Abdoulaye DIALLO**, *Directeur Général du FSA, le 19 juin 2023*. Aussi, convient-il de souligner la situation socio-politique au

Niger, pays du Siège du Fonds, à la suite du changement de régime intervenu le 26 juillet 2023 avec son corollaire de sanctions.

L'année 2023 est le reflet de l'engagement de l'équipe dirigeante du FSA envers l'excellence, l'innovation et la durabilité. Nous avons réalisé de grandes avancées dans nos différents domaines d'activité, et avons su nous adapter aux changements et aux défis du marché. La qualité de la gouvernance de notre Institution et l'engagement sans faille de son personnel lui ont permis de réaliser des performances commerciales record, tout en poursuivant l'adaptation de son modèle d'affaires.

Le FSA a poursuivi le renforcement de ses indicateurs financiers qui s'est traduit par une amélioration significative de sa performance opérationnelle et financière. Ainsi:

- Le total des approbations a progressé de 12,8 % ;
- Le total bilan s'est accru de 74,7 % ;
- Le résultat net a connu une croissance de 28,7 % ;
- Le Produit Net Bancaire est en augmentation de 39,5 % ;
- Le coefficient d'exploitation s'est amélioré en passant de 0,57 à 0,49 ;
- Les fonds propres effectifs se sont renforcés de 15,7 % ;
- Etc.

La solidité du profil financier du FSA, caractérisée par un niveau de capitalisation adéquat et d'importants coussins de liquidité mis en exergue par l'Agence de rating Moody's dans son rapport d'analyse, lui ont valu une première notation financière internationale « Investment Grade » « Baa1 », le 17 novembre 2023. Le FSA a également obtenu une note d'émetteur de long terme de 'AA+' avec perspective positive assigné par « GCR Ratings » sur son échelle régionale et est certifié à la norme ISO 9001, version 2015.

Par ailleurs, le Fonds a continué à mettre en œuvre des grands projets ambitieux et créateurs de valeur dans ses différents métiers.

Je me réjouis particulièrement de l'adhésion au FSA du Cap-Vert, du Congo, de la Gambie, du Libéria, du Maroc, des Comores, de la Sierra Léone et de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale. Je reste en effet convaincu qu'avec l'ouverture du capital du Fonds à d'autres pays frères Africains, l'Institution pourra mieux contribuer au développement économique et social de ses Etats membres en continuant à cultiver la solidarité et l'entraide par la mise en œuvre de ressources communes pour servir de levier pour la mobilisation des financements nécessaires au développement économique.

Déterminé, engagé et responsable, le Fonds s'attache à mettre sa raison d'être en action : construire ensemble, avec ses parties intéressées, un avenir meilleur et durable, en apportant des solutions financières responsables et innovantes. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs, pour leur engagement sans faille, leur dévouement et leur professionnalisme tout au long de l'exercice 2023. Le FSA a fait preuve de résilience face aux crises traversées et a bâti les fondations d'un modèle solide, tourné vers l'avenir.

Je remercie également nos partenaires pour leur confiance et leur soutien. Leur fidélité et leur collaboration sont essentielles au succès de notre Institution. Il m'est particulièrement agréable de saluer le soutien indéfectible du Conseil d'Administration et du Conseil des Gouverneurs du Fonds. Ensemble, nous avons réalisé de grandes choses cette année. Je suis convaincu que nous continuerons à avancer et à réaliser de nouveaux succès en travaillant main dans la main.

ENSEMBLE, BATISSONS
UNE AFRIQUE PROSPERE !

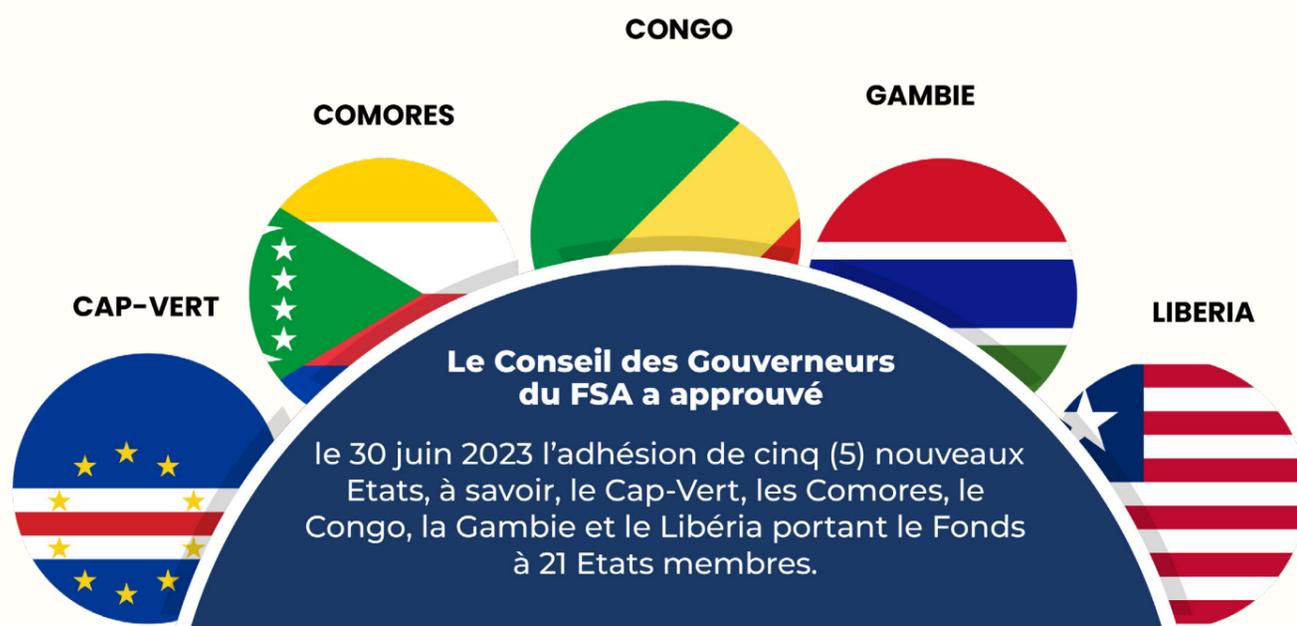
Je vous remercie

**Abdourahmane
DIALLO**

Directeur Général

FAITS ET EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

Cinq (5) nouveaux Etats adhèrent au FSA



LE FSA OBTIENT LA NOTATION BAA1 DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE NOTATION MOODY'S INVESTORS SERVICES

MOODY'S

Moody's attribue une première notation «Baa1» assortie d'une perspective stable au Fonds de Solidarité Africain. Cette notation reflète l'adéquation modérée du capital du Fonds, équilibrant un effet de levier en amélioration avec des tampons de liquidité solides en raison de ses actifs liquides substantiels et de son flux de trésorerie net généralement positif.

LE FSA ENREGISTRE SON PREMIER ACTIONNAIRE DE CATEGORIE B



Le Conseil des Gouverneurs du FSA réuni pour sa seconde session ordinaire le 30 juin 2023 à Niamey au Niger, a approuvé l'entrée de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) dans son capital. La BDEAC devient ainsi le premier Actionnaire de catégorie B du FSA. Cette adhésion intervient dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau Plan de Développement Stratégique du Fonds, le « Plan New Frontier 2025 », dont l'objectif principal est de « Poursuivre la transformation du FSA en une institution internationale de premier rang sur le continent ». Cette adhésion vient non seulement renforcer le niveau du capital callable mais également témoigne de la capacité du Fonds à attirer de nouveaux actionnaires.

LE FSA ET LA CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA (CRRH-UEMOA) LANCENT UN PROGRAMME DE FINANCEMENT DE LOGEMENTS DANS LES PAYS DE L'UEMOA



Une nouvelle solution de garantie pour accélérer le développement des prêts au logement dans la Zone UEMOA.

La Garantie de Prêts au Logement (GPL) est un mécanisme de couverture destiné aux Banques et Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de la zone UEMOA, afin de partager le risque de crédit associé aux prêts hypothécaires. Ce produit est mis en place par le Fonds de Solidarité Africain (Garant) en collaboration avec la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) qui agit en tant que facilitateur et sponsor du projet.

A travers ce produit, le FSA délègue sa décision d'octroi de sa garantie aux Établissements Bénéficiaires pour la couverture des prêts consentis par ledit Etablissement et qui répondent aux critères d'éligibilité convenus dans la convention de garantie.

L'octroi de la garantie de portefeuille est consécutif à une évaluation globale positive de l'Établissement Bénéficiaire, en particulier de ses procédures et performances, notamment sur le segment du crédit hypothécaire.

LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD) ET LE FSA DEVELOPPENT UN PARTENARIAT STRATEGIQUE

La BAD s'est engagée à soutenir et à accompagner le FSA. Il a été ainsi envisagé une prise de participation de la BAD dans le capital du Fonds et le développement d'une coopération dynamique qui positionnera le FSA comme un partenaire stratégique de la BAD dans le financement des High 5 de la Banque. Des axes de collaboration stratégique ont été retenus par les deux (2) Institutions, notamment des synergies dans la mise en œuvre des programmes suivants de la BAD :

- Facilité de rehaussement de crédit en faveur du secteur privé (FSP/PSF) ;
- Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA) ;
- Initiative pour la création de Banques d'investissement pour l'entrepreneuriat des jeunes (YEIB) ;
- Initiative des obligations d'investissement indexées sur la sécurité (SIIB) ;
- Desert to Power.



LE FSA RENFORCE SA COOPERATION AVEC LES BANQUES ET INSTITUTIONS MULTILATERALES AFRICAINES DE DEVELOPPEMENT

En décembre 2023, le FSA et la Banque de Développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL) ont signé un accord-cadre de coopération pour rehausser leur part de financement des entreprises au Rwanda et au Burundi.



En novembre 2023, le FSA a rencontré de Hauts Responsables de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC).

Ces échanges ont permis de relancer la coopération entre le Fonds et ces deux banques de développement régionales.

LE FSA ET ONU FEMMES NIGER DEVELOPPENT UN PARTENARIAT VISANT A ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LES FEMMES ENTREPRENEURS « TRANSFORMATRICES » AU NIGER

Le jeudi 19 janvier 2023, le Bureau de ONU Femmes Niger et le FSA ont formalisé leur coopération à travers la signature d'un accord-cadre de collaboration ayant pour objectif principal de mobiliser des ressources domestiques pour contribuer à l'autonomisation des femmes nigériennes. A cet effet, le Fonds est disposé à octroyer des garanties de portefeuille au niveau de toutes les banques et établissements financiers du Niger qui introduiront des requêtes dans ce cadre

A travers ce partenariat, les deux (2) Organisations vont développer une synergie d'actions en étroite collaboration avec l'ensemble des banques du Niger.



LE FSA DEVIENT OBSERVATEUR DE L'UNION AFRICAINE (UA)

Son Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union Africaine (CUA), a reçu la lettre d'accréditation du FSA, le jeudi 23 décembre 2023 à Addis-Abeba en Ethiopie, officialisant ainsi l'entrée du FSA dans le giron de l'union Africaine (UA) en sa qualité d'Observateur.



LE FSA CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATEGIQUES DE SES ETATS MEMBRES

LE FSA ACCOMPAGNE L'ACCES AU LOGEMENT EN COTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire : Le déficit en logement est évalué à plus de 600 000 logements, avec un besoin annuel estimé à 400 000 logements, dont 20 000 pour le grand Abidjan.

Pour soutenir les efforts du Gouvernement ivoirien en la matière et à la recherche de solutions durables, le Fonds et la Chambre Nationale des Promoteurs et Constructeurs Agréés de Côte d'Ivoire (CNPPCI), ont procédé le 04 mai 2023, à Niamey, au Niger, à la signature d'un accord-cadre de coopération. L'objectif visé étant de proposer des solutions innovantes et de rehausser l'offre de financement du logement en Côte d'Ivoire.



LE FSA RENFORCE LES CAPACITES OPERATIONNELLE, TECHNIQUE ET FINANCIERE DES FONDS NATIONAUX DE GARANTIE AU SENEGAL

Au Sénégal : Une garantie de portefeuille à hauteur de 15 milliards de FCFA accordée par le FSA au FONGIP (Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires) au Sénégal est formalisée le 26 janvier 2023 dans les locaux du Fonds, à Niamey au Niger. Cette ligne de garantie du FSA donnera au FONGIP les moyens d'intervenir dans des secteurs d'activités initialement exclus de son champ d'intervention, mais qui sont éligibles aux critères du FSA. Elle permettra également au fonds national de garantie sénégalais d'intervenir sur les dossiers qui nécessiteraient une garantie supérieure à sa quotité d'intervention de 50% et sur ceux dont le montant de couverture sollicité en garantie dépasserait sa limite d'intervention, fixée à 500 millions FCFA ainsi que sur des dossiers des grandes entreprises.



LE FSA ACCOMPAGNE L'ACCES AU LOGEMENT EN GUINEE

En Guinée : En 2023, le Fonds a signé six (6) accords-cadres de coopération comme suit :

- Dans le secteur de l'urbanisme et des logements, le FSA a développé des partenariats avec :
 - l'Agence Guinéenne de Financement du Logement (AGUIFIL)
 - l'Agence de Rénovation Urbaine (ANRU) de Guinée
- Des partenariats avec quatre (4) apporteurs d'affaires : Afrikia Services, OSC et Partners SARL, TIB Consulting et Akia Guinée SARL.



LE FSA ACCOMPAGNE LE DEVELOPPEMENT DES AGENCES SPECIALISEES AU MALI

Au Mali : Le FSA a développé des partenariats avec quatre (4) agences étatiques spécialisées dans la promotion des investissements, du développement industriel et de l'exportation :

- Agence de Promotion des Investissements du Mali (API Mali) ;
- Agence de Promotion des Exportations du Mali (APEX Mali) ;
- Agence pour l'aménagement et la gestion des Zones Industrielles du Mali (AZI-MA) ;
- Projet de Formalisation des acteurs du Détail (PROFAC)



LE FSA RENFORCE LES CAPACITES OPERATIONNELLES, TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA SOCIETE DE GARANTIE DU GABON (SGG)

Au Gabon : La Société de Garantie du Gabon (SGG), initiative du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) portée par Okoumé Capital, a signé le vendredi 5 mai 2023, un protocole d'accord-cadre pour une durée indéterminée, avec le Fonds de Solidarité Africain. Cet accord ambitionne de renforcer les capacités opérationnelle, technique et financière de la SGG afin d'optimiser son offre auprès des établissements de crédits dans le cadre du financement à moyen et long terme des PME et PMI installées au Gabon.





M. Abdourahmane DIALLO, Directeur Général du FSA, lors de son discours de lancement

LANCEMENT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DU FSA AU CAP-VERT

Le jeudi 30 novembre 2023, le FSA a organisé, dans la salle de réunion du ministère des Finances, du Développement des Entreprises et de l'Economie Numérique, une cérémonie de lancement des activités du FSA au Cap-Vert en collaboration avec ledit ministère.

La rencontre a été présidée par M. Olavo Avelino Garcia CORREIA, Vice-Premier Ministre, ministre des Finances, de la Promotion de l'Entreprenariat et de l'Economie numérique du Cap-Vert et a vu la participation des responsables des organisations en charge du financement de l'économie du Cap-Vert.

Dans son allocution, le Directeur Général du FSA, Monsieur Abdourahmane DIALLO, a partagé la satisfaction du FSA d'avoir accueilli officiellement l'Etat du Cap-Vert dans son actionnariat, le 30 juin 2023 et a réitéré l'engagement du FSA à jouer pleinement son rôle et ceux, en soutenant les actions du Gouvernement du Cap-Vert pour un développement inclusif de l'archipel.



Une vue des participants lors de la cérémonie de lancement des activités opérationnelles du FSA au Cap-Vert,



Echange de documents d'accord-cadre de coopération entre le FSA, le CONSEIL SUPERIEUR DES CHAMBRES DE COMMERCE, PRO GARENTE et CABO VERDE INVEST



Photo de famille avec la délégation du FSA au Cap-Vert

Il a rappelé que la FSA met au service du Cap-Vert :

- 44 ans de savoir-faire, soit une expérience dense et pratique ;
- Un important réseau de partenaires internationaux diversifié ;
- Des ressources financières adaptées ; Des produits opérationnels offrant des réponses innovantes et adaptées au marché.

COUP DE PROJECTEUR SUR QUELQUES PROJETS ACCOMPAGNES PAR LE FSA EN 2023



East African Pwer de Kigali – RWANDA



Société DIWA INTERNATIONAL Industries – TOGO



Station Petro – BENIN



Malbaza Cement Company (MCC) SA – NIGER



Hôtel de Ville de Bujumbura – BURUNDI



Hôtel de Ville de Bujumbura – BURUNDI

1. PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

1.1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses Etats membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus.

1.2. VISION

La vision 2025 du FSA réaffirme sa volonté de s'ériger en une institution panafricaine de référence, tant d'un point de vue opérationnel que de la gouvernance. C'est en cela que le FSA vise à « devenir une institution panafricaine forte et innovante au service de la transformation structurelle des économies des États membres ».

1.3. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Le Fonds intervient en faveur des États membres, du système financier et des promoteurs publics & privés par différents moyens, notamment :

La garantie individuelle des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés essentiellement au financement des projets d'investissement ;

- La garantie de portefeuille en faveur des banques afin que celles-ci financent les PME/PMI des Etats membres ;
- La bonification de taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats et à leurs démembrements ;
- La ligne de garantie aux Fonds Nationaux de Garantie pour accroître leur capacité d'intervention ;
- Le refinancement des échéances de prêts (avec ou sans allongement de la durée des prêts) pour assurer l'adéquation des flux de trésorerie générés par l'entreprise et le service de la dette auquel elle doit faire face ;
- La contre-garantie des cautions individuelles et des lignes de cautions des marchés de BTP et des opérations présentant un intérêt stratégique pour les États membres ;
- La ligne de contre garantie des cautions des marchés de BTP, destinée aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés ;
- La couverture des opérations d'import/export dans le cadre de la réalisation des contrats commerciaux internationaux.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

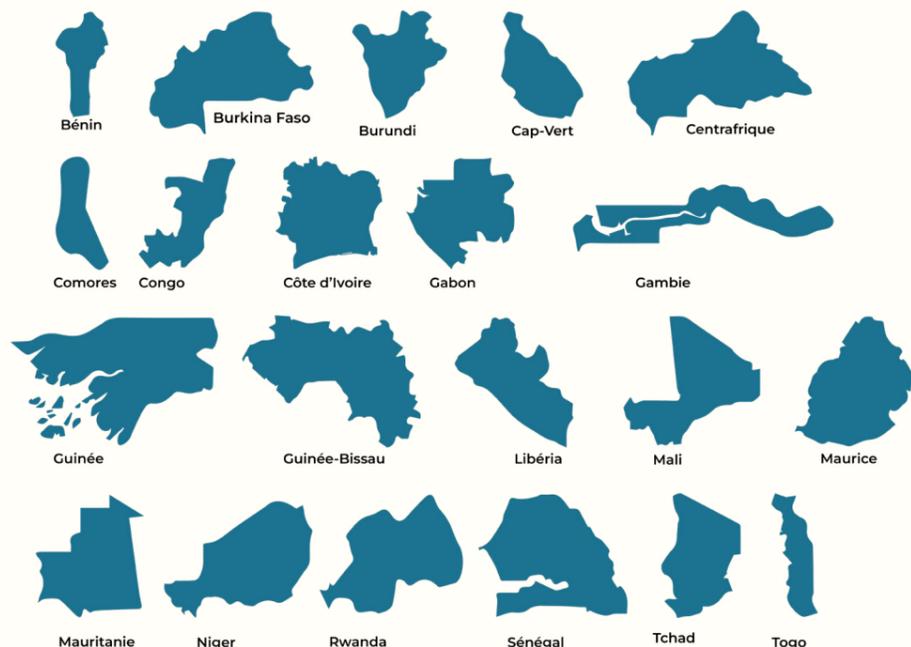
1.4. SECTEURS D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs d'activité regroupés selon La nomenclature ci-après :

- Agriculture, sylviculture, pêche ;
- Activités extractives ;
- Activités de fabrication ;
- Production et distribution d'électricité ;
- Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution ;
- Construction ;
- Commerce ;
- Transport et entreposage ;
- Hébergement et restauration ;
- Information et communication ;
- Activités financières et assurance ;
- Activités immobilières ;
- Enseignement ;
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
- Activités de services de soutien et activités techniques
- Activités de santé humaine ;
- Activités artistiques, sportives et récréatives ;
- Divers.

1.5. ETATS MEMBRES

Au 31 décembre 2023, le Fonds compte vingt-un (21) Etats membres : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap-Vert, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, l'Île Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.



Les Etats membres du FSA à fin décembre 2023

2. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE

2.1. Membres du Conseil des Gouverneurs au 31/12/2023



PRESIDENT
Monsieur Hervé NDOBA
Ministre des Finances et du Budget

MEMBRES



M. Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat chargé de l'Économie et des Finances



M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective



M. Audace NIYONZIMA
Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique



M. Olavo Avelino Garcia CORREIA
Vice-Premier Ministre, ministre des Finances, de la Promotion de l'Entreprenariat et de l'Economie numérique



M. Jean-Baptiste ONDAYE
Ministre de l'Economie et des Finances



M. Adama COULIBALY
Ministre des Finances et du Budget



M. Mays MOUSSI
Ministre de l'Economie et des Participations



HE. Seedy KM KEITA
Ministre des Finances et des Affaires Economiques



M. Moussa CISSE
Ministre de l'Economie et des Finances



M. Ilidio Vieira Te
Ministre des Finances



HE. Samuel D. TWEAH Jr
Ministre des Finances et de la Planification du Développement



M. Alousséni SANOU
Ministre de l'Economie et des Finances

- | | |
|--|---|
| 
HE Renganaden PADAYACHY
Ministre des Finances, de la Planification Economique et du Développement | 
M. Abdessalam Mohamed SALEH
Ministre de l'Économie et du Développement Durable |
| 
M. Ali Mahaman Lamine ZEINE
Premier Ministre
Ministre de l'Économie et des Finances | 
Dr. Uzziel NDAGIJIMANA
Ministre des Finances et de la Planification Economique |
| 
M. Moustapha BÂ
Ministre des Finances et du Budget | 
M. Tahir Hamid NGUILIN
Ministre des Finances et du Budget |
| 
M. Monsieur Sani YAYA
Ministre de l'Économie et des Finances | 
MZE Abdou Mohamed CHANFIOU
Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire |

2.2. Membres du Conseil d'Administration au 31/12/2023


PRESIDENT
M. Abakar MAHAMAT
Inspecteur Principal du Trésor
Ministère des Finances et du Budget

MEMBRES

- | | |
|--|---|
| 
M. Oumara KARIMOU ASSOUMA
Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
Ministère de l'Économie et des Finances | 
M. Serge Louis Marie P. TOE
Directeur de la Dette Publique
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective |
| 
Mme. Isidora NTAKIYIRUTA
Assistante du Ministre
Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique | 
Mme. ADALGISA BARBOSA EVORA VAZ
Secrétaire d'Etat à la Promotion des Entreprises
Ministère des Finances, de la Promotion de l'Entreprenariat et de l'Économie numérique |
| 
M. PALABRE Antoine de Padoue
Chargé de Mission
Ministère des Finances et du Budget | 
M. Aimé Klebert SINGHA
Conseiller aux recettes de portefeuille et de service
Ministère de l'Économie et des Finances |

- | | |
|--|--|
| 
M. Kobenan TANO
Directeur des Affaires Economiques Régionales
Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement | 
M. Jean Jacques ESSONO
Conseiller du Ministre
Ministère de l'Économie et des Participations |
| 
M. Lamin BOJANG
Conseiller du Ministre
Ministère des Finances et des Affaires Economiques | 
M. Lamine CAMARA
Conseiller du Ministre chargé des Questions de Finances Publiques
Ministère de l'Économie et des Finances |
| 
M. Carimo Abdul LY
Economiste, Conseiller du Ministre
Ministère des Finances | 
M. Nicholas N. JOHNSON
Conseiller du Ministre
Ministère des Finances et de la Planification du Développement |
| 
M. Ely Prosper ARAMA
Directeur Général de la Dette Publique
Ministère de l'Économie et des Finances | 
Sohail Javed Ahmad SUHOOTOORAH
Directeur de l'Économie et des Finances
Ministère des Finances, de la Planification Economique et du Développement |
| 
M. Mohamed TEGHRE
Directeur Général de l'Évaluation, du Suivi et des Réformes
Ministère de l'Économie et du Développement Durable | 
M. Alio DAOUDA
Secrétaire Général
Ministère de l'Économie et des Finances |
| 
M. Obald HAKIZIMANA
Economiste en charge du secteur réel / Economiste en Chef du Département
Ministère des Finances et de la Planification Economique | 
M. Younoussa BA
Directeur du Contrôle interne
Direction Générale du Budget
Ministère des Finances et du Budget |
| 
M. Loukman Moustapha HISEN
Inspecteur Général des Finances
Ministère des Finances et du Budget | 
M. Affo Tchitchi DEDJI
Administrateur des Finances,
Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers
Ministère de l'Économie et des Finances |
| 
M. Fahar-El-Dine Mohamed
Directeur de la Surveillance et de la Réglementation de la Banque Centrale
Ministère des finances, du Budget et du Secteur Bancaire | |

Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) :

M. Monsieur Gil Blas SOP TAGNE
Directeur des Opérations

Administrateurs Indépendants

Mme Afua AMOAH DJIMI
Mme Madame Sophia ZAIDI

2.3 DIRECTION GENERALE



Monsieur Abdourahmane DIALLO
Directeur Général



M. Flama Salim DIAKITE
Auditeur Interne Senior



M. Jean Berchmans NKURUNZIZA
Directeur Central chargé de la Stratégie et de l'Exploitation



Mme Aubierge Ginette DOVONOU-THOO
Directeur Central chargé de l'Administration et des Finances



M. Laouali MOUSSA
Directeur des Finances et de la Comptabilité



Mme Safiatou Isabelle JACKOU
Directeur de la Coopération et de la Communication



M. Chinfalbo DEBALBE
Directeur des Affaires Juridiques et des Risques



M. Evariste KYELEM
Directeur de l'Administration Générale et du Système d'Information



M. Abdoulahi AHMADOU SIDIBE
Directeur des Opérations et des Projets



M. Fidelia Beugré DAGO
Directeur des Études, de la Planification et de la Prospective



M. Koffi ZOUGLO
Directeur des Contrôles et de la Qualité

MISSIONS RESIDENTES DU FSA A L'EXTERIEUR



M. Emmanuel Adadé SALLAH
Chef de la Mission Résidente de Maurice



M. Aly GUINDO
Chef de la Mission Résidente de Côte d'Ivoire

COMMISSAIRE AUX COMPTES

mazars
MAZARS SENEGAL



KMC NIGER

3. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN

Le rythme de la reprise économique mondiale est resté en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie, avec un ralentissement notable dans diverses régions. Le taux de croissance des économies avancées en 2023 est estimé à 1,5 %, un chiffre qui reflète les répercussions des changements de politique monétaire et d'autres obstacles économiques. À l'inverse, les marchés émergents ont enregistré un taux de croissance supérieur, de 4,2 %, bien qu'ils soient confrontés à des défis distincts. Le taux de croissance de l'économie mondiale était de 3 % en 2022, estimé à 2,6 % en 2023 et devrait se maintenir à 2,6 % en 2024 avant de remonter légèrement à 2,7 % en moyenne sur la période 2025-2026 selon les prévisions de la Banque Mondiale. La croissance de 2023 sera de 0,2 point de pourcentage de plus que ce qui était anticipé dans le rapport émis par la Banque Mondiale en octobre 2022 portant sur les Perspectives de l'économie mondiale, mais reste inférieure à la moyenne historique (2000-2019) de 3,8 %. Le relèvement des taux d'intérêt par les Banques Centrales pour juguler l'inflation et le conflit entre la Russie et l'Ukraine continuent de peser sur l'activité économique. L'inflation mondiale a décliné de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023. Elle devrait refluer à 3,5 % en 2024, mais continuera à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie de Covid-19 (2017-2019) d'environ 3,5 %. Selon les estimations de la Banque Mondiale, les taux d'intérêt mondiaux devraient rester élevés au regard des tendances récentes, pour s'établir autour de 4 % sur la période 2025-2026, soit environ le double des taux moyens enregistrés entre 2000 et 2019.

Le conflit en cours au Moyen-Orient a accru les risques géopolitiques et l'incertitude sur les marchés des matières premières, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives sur la croissance mondiale. Cette situation survient alors que l'économie mondiale continue à faire face aux effets persistants des chocs qui se sont superposés ces quatre dernières années (pandémie de COVID-19, conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, l'inflation et le resserrement des conditions monétaires mondiales). Ces événements ont mis en évidence les incertitudes et les difficultés persistantes auxquelles les économies ont été confrontées sur le plan mondial en 2023.

En Afrique subsaharienne, la croissance est restée modérée et estimée à 3 % en 2023, compte tenu des retombées de la pandémie de COVID-19. Toutefois une modeste révision à la hausse pour selon les prévisions pour 2024 à 3,5 %, 3,9 % en 2025 et 4,0 % pour 2026.

Dans les 21 pays membres du Fonds de Solidarité Africain, le taux moyen de croissance s'établirait à 4,3 % en 2023, supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne (3 %). Au sein des pays membres, les taux de croissance économique de l'année 2023 varie entre 0,9 % (Centrafrique) et 8,2 % (Rwanda). Outre le Rwanda, la croissance économique est plus importante pour les pays membres comme la Guinée (7,1 %), Maurice (6,8 %), la Côte d'Ivoire (6 %), le Bénin (5,8 %), la Gambie (5,3 %) et le Togo (5,4 %).

Les taux de croissance des pays membres du Fonds ont évolué comme indiqué ci-dessous dans le tableau 1, entre 2021 et 2026, selon les informations de la Banque Mondiale publiées en juin 2024. Les données des années 2021 et 2022 sont réelles, celles de 2023 sont des estimations et celles de 2024, 2025 et 2026 sont des prévisions.

Tableau 1 : Taux de croissance dans les pays membres du FSAI

N°	Pays membre	Estimation et prévision annuelle du taux de croissance (en %)					
		2021	2022	2023e	2024f	2025f	2026f
1	Bénin	7,2	6,3	5,8	6,0	6,0	6,0
2	Burkina Faso	6,9	1,8	3,2	3,7	3,8	4,2
3	Burundi	3,1	1,8	2,7	3,8	4,4	4,8
4	Centre Afrique	1,0	0,5	0,9	1,3	1,7	1,9
5	Cap-Vert	5,6	17,1	4,8	4,7	4,7	4,6
6	Comores	2,1	2,6	3,0	3,3	4,0	4,3
7	Congo	1,0	1,5	1,9	3,5	3,7	3,2
8	Côte d'Ivoire	7,1	6,2	6,0	6,4	6,4	6,3
9	Gabon	1,5	3,0	2,3	3,0	2,3	2,8
10	Gambie	5,3	4,9	5,3	5,5	5,8	5,4
11	Guinée	5,0	3,7	7,1	4,9	6,2	6,5
12	Guinée-Bissau	6,4	4,2	4,2	4,7	4,8	4,9
13	Libéria	5,0	4,8	4,7	5,3	6,2	6,3
14	Maurice	3,4	8,9	6,8	5,0	4,1	3,9
15	Mali	3,1	3,5	3,5	3,1	3,5	4,5
16	Mauritanie	0,7	6,4	3,4	3,8	4,5	6,3
17	Niger	1,4	11,5	2,0	9,1	6,2	5,1
18	Rwanda	10,9	8,2	8,2	7,6	7,8	7,5
19	Sénégal	6,5	3,8	4,3	7,1	9,7	5,7
20	Tchad	-1,2	2,8	4,1	2,7	3,3	2,9
21	Togo	6,0	5,8	5,4	5,1	5,4	5,6

Sources: Haver Analytics; World Bank. Note: e = estimate; f = forecast.

4. ACTIVITES OPERATIONNELLES

4.1. INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

4.1.1. Bilan des approbations et répartition par pays

En 2023, cent trente-six (136) demandes de garanties ont été approuvées pour un montant total de 833 600 millions de FCFA contre 741 770 millions de FCFA en 2022, soit une hausse de 12 %. Le tableau ci-après donne le détail par pays :

Tableau 2 : Répartition des approbations en garantie par Etat membre en 2023

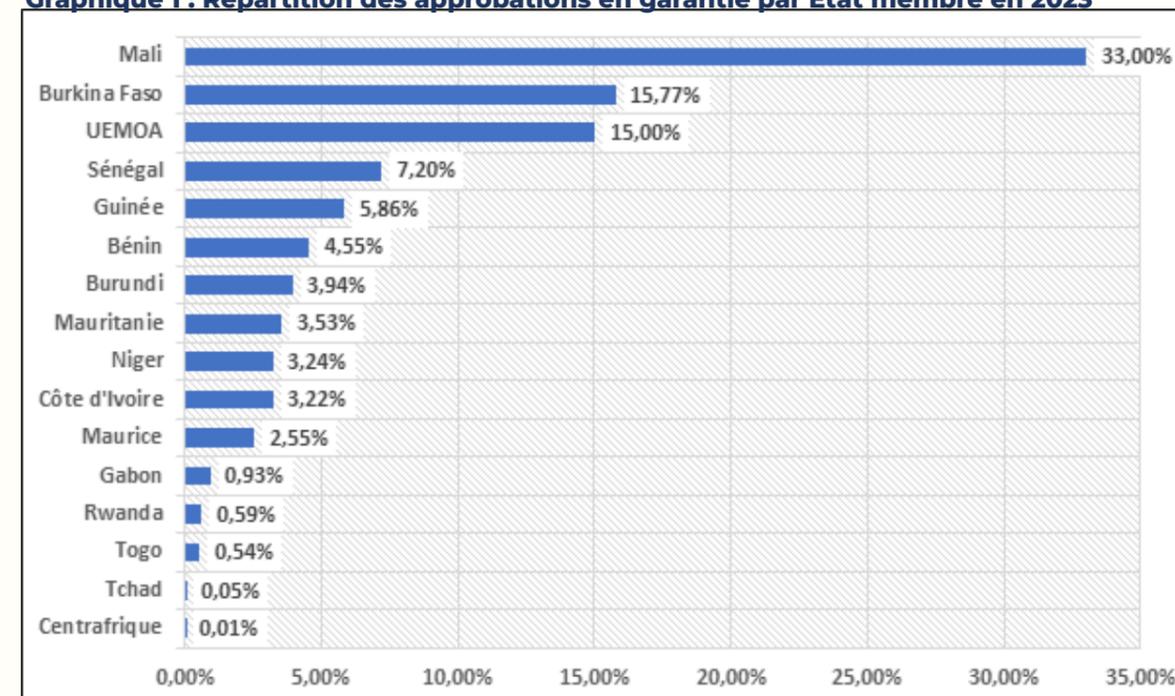
Ordre	Pays	Nombre de dossiers	Garantie accordée (Millions de FCFA)	Financement mobilisé (Millions de FCFA)	% de Garantie par Pays
1	Bénin	10	37 904	105 508	4,55
2	Burkina Faso	22	131 499	238 496	15,77
3	Burundi	3	32 862	53 969	3,94
4	Centrafrique	1	72	120	0,01
5	Côte d'Ivoire	8	26 877	39 046	3,22
6	Gabon	3	7 779	15 557	0,93
7	Guinée	6	48 878	86 065	5,86
8	Mali	41	275 079	432 535	33
9	Maurice	7	21 246	26 289	2,55
10	Mauritanie	3	29 447	41 560	3,53
11	Niger	10	27 032	59 988	3,24
12	Rwanda	7	4 958	8 434	0,59
13	Sénégal	7	60 010	126 950	7,20
14	Tchad	1	423	846	0,05
15	Togo	6	4 535	7 454	0,54
16	UEMOA	1	125 000	125 000	15,00
	Total	136	833 600	1 367 818	100

Source : FSA

Ce niveau d'approbation de 833 600 millions de FCFA représente une amélioration de 12% par rapport aux réalisations de 2022. En valeur nominale, les interventions du FSA en garantie ont augmenté de 91 829 millions de FCFA de 2022 à 2023.

Ces approbations en garantie ont permis de mobiliser des financements à hauteur de 1 367 millions de FCFA, soit un taux moyen de couverture (garantie) de 61 %.

Graphique 1 : Répartition des approbations en garantie par Etat membre en 2023



Source : FSA

Cette performance en matière de volume d'approbation réalisée en 2023 s'explique par :

(i) La montée en puissance du produit « Garantie Grands Comptes »

Pour faire face aux exigences de la Commission Bancaire de l'UEMOA et de certaines banques centrales des Etats membres du FSA relativement aux dispositifs prudentiels applicables aux banques qui sont basés sur les normes de Bâle 2 et 3, en vue de promouvoir un système bancaire robuste avec un profil de risques bancaires maîtrisés, le Fonds de Solidarité Africain a mis en place un produit spécifique, dénommé la « Garantie Grands Comptes ». Il s'agit d'un atténuateur du risque de crédit pour aider les banques commerciales à répondre à l'exigence de la norme de division de risque, étant entendu qu'à partir de 2022, le ratio de division des risques est passé de 35 % à 25 % des Fonds Propres Effectifs de la banque.

L'engouement observé en 2022 pour ce produit s'est poursuivi en 2023. Ainsi, plusieurs banques ont sollicité le FSA au cours de l'année 2023 afin de pouvoir se conformer à cette exigence réglementaire. Par conséquent, la Garantie Grands Comptes a fortement contribué au niveau record des approbations enregistré en 2023.

(ii) L'organisation de missions de haut niveau par la Direction Générale

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan NEW FRONTIER 2025, plusieurs missions commerciales ont été réalisées au cours de l'année 2023. Outre la participation à de grands fora pour rehausser la visibilité du FSA, les équipes opérationnelles ont effectué des missions de prospection commerciale en Mauritanie, au Cap-Vert et en Gambie pour marquer le démarrage effectif des activités du FSA. Des actions commerciales sur site étaient également menées dans les pays suivants : Burundi, Burkina Faso, République Centrafricaine, Tchad, Guinée et Mali.

4.1.2. Répartition sectorielle des Interventions en garantie

La répartition sectorielle des approbations est présentée ci-après :

Tableau 3 : Répartition des approbations en garantie par secteur d'activité en 2023

Secteurs	Garanties FSA (Millions de FCFA)	% de Garantie par secteur
Agriculture, sylviculture, pêche	54 023	6,5
Activités extractives	46 715	5,6
Activités de fabrication	102 239	12,3
Production et distribution d'électricité et de gaz	27 044	3,2
Construction	252 859	30,3
Commerce	200 141	24,0
Transport et entreposage	15 145	1,8
Hébergement et restauration	18 624	2,2
Information et Communication	1 680	0,2
Activités financières et d'assurance	93 281	11,2
Activités immobilières	3 000	0,4
Enseignement	2 150	0,3
Activités de services, de soutien et de bureau	1 000	0,1
Activités pour la santé humaine	4 117	0,5
Divers	11 582	1,4
Total	833 600	100

Source : FSA

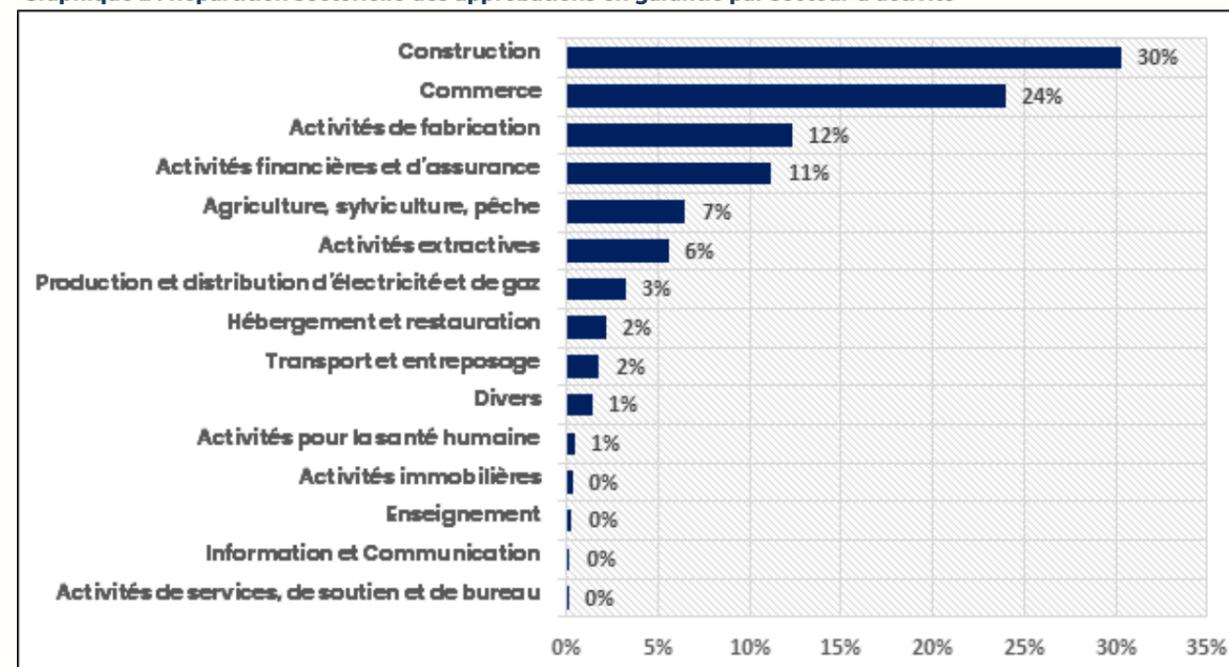
Le secteur de la construction est celui qui a le plus bénéficié des interventions en garantie du FSA avec 30,3 % du montant global des interventions en 2023 comparativement à l'année 2022 où ce fut le secteur des activités immobilières avec 27,9%. Cette performance a été possible grâce à des produits

produits tels que la contre garantie des cautions mais aussi la garantie des grands comptes, qui ont permis aux entreprises du BTP de sécuriser des financements essentiels pour leurs projets. Le secteur de la construction est suivi de celui du commerce avec de 24 %, des activités de fabrication avec 12,3 % ainsi que des activités financières et d'assurance avec 11,2 %.

Ces niveaux de réalisation concernant les secteurs de la construction et de l'immobilier s'inscrivent dans les priorités du FSA conformément à l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Ces chiffres confirment l'intérêt du FSA de non seulement contribuer à la résolution de la problématique de l'insuffisance des logements et du financement des PME dans ses Etats membres mais aussi d'accompagner le développement ainsi que la transformation structurelle des économies des états membres par l'industrialisation avec 24 % des garanties en faveur des activités de fabrication.

Le graphique ci-dessous affiche la répartition sectorielle des approbations en garantie :

Graphique 2 : Répartition sectorielle des approbations en garantie par secteur d'activité



Source : FSA

4.2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2023

4.2.1. Garantie

Au 31 décembre 2023, le cumul des approbations de garanties s'élève à 2 360 milliards de FCFA, en faveur de 696 projets et/ou opérations réalisés dans au moins quinze (15) Etats membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis la mobilisation de financements à hauteur de 3 797 milliards de FCFA.

a) Répartition cumulée par Etat membre

Le montant global des approbations de garanties se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA (montant en millions de F CFA) :

Tableau 4 : Répartition cumulée des approbations de garanties par Etat membre

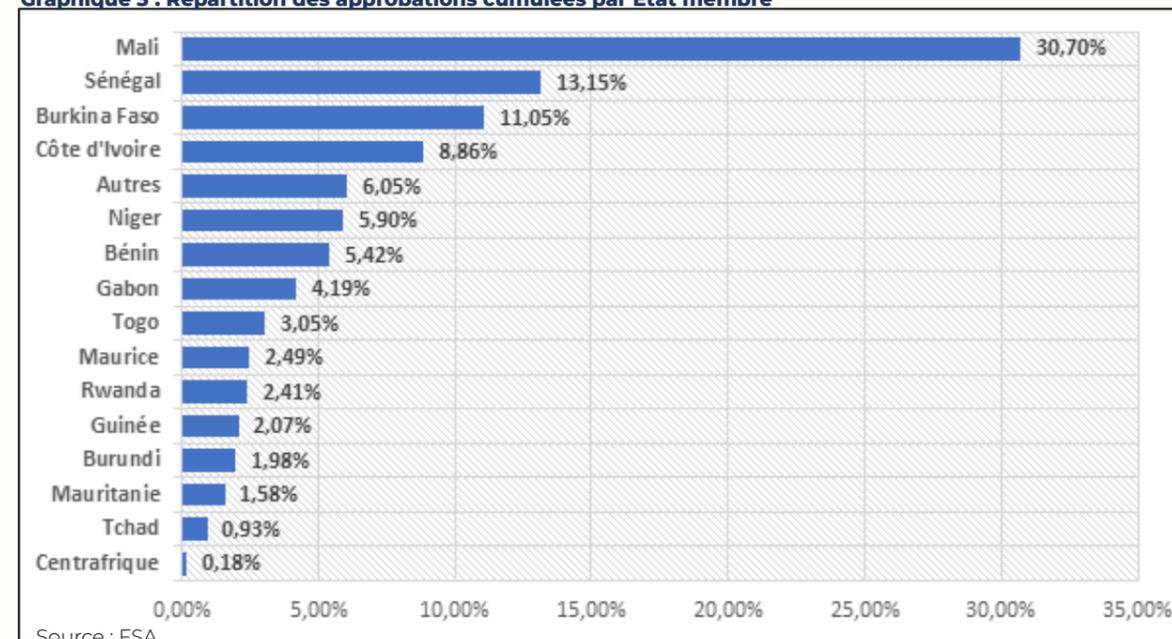
Ordre	Pays	Garanties FSA	% Pays
1	Bénin	128 009	5,42
2	Burkina Faso	260 693	11,05
3	Burundi	46 693	1,98
4	Centrafrique	4 314	0,18
5	Côte d'Ivoire	209 073	8,86
6	Gabon	98 919	4,19
7	Guinée	48 878	2,07
8	Mali	724 604	30,70
9	Maurice	58 732	2,49
10	Mauritanie	37 318	1,58
11	Niger	139 207	5,90
12	Rwanda	56 874	2,41
13	Sénégal	310 360	13,15
14	Tchad	21 865	0,93
15	Togo	71 944	3,05
16	Autres	142 672	6,05
	Total	2 360 154	100

Source : FSA

A fin 2023, le Mali accumule la plus grande part du montant global approuvé, soit 30,7 %, suivi du Sénégal avec 13,15 % et du Burkina Faso 11,07 %. Comparativement à l'année 2022, le trio de tête était conduit par le Mali avec un taux de 29 %, suivi du Sénégal avec 16 % et de la Côte d'Ivoire à hauteur de 12 %.

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations de garanties par Etat membre :

Graphique 3 : Répartition des approbations cumulées par Etat membre



4.2.2. Bonification de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2023, le cumul des bonifications accordées par le FSA s'élève à 22 470 361 764 FCFA en faveur de 89 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 401 296 249 345 FCFA.

a) Répartition par Etat

La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par pays membre se présente comme suit (en francs CFA) :

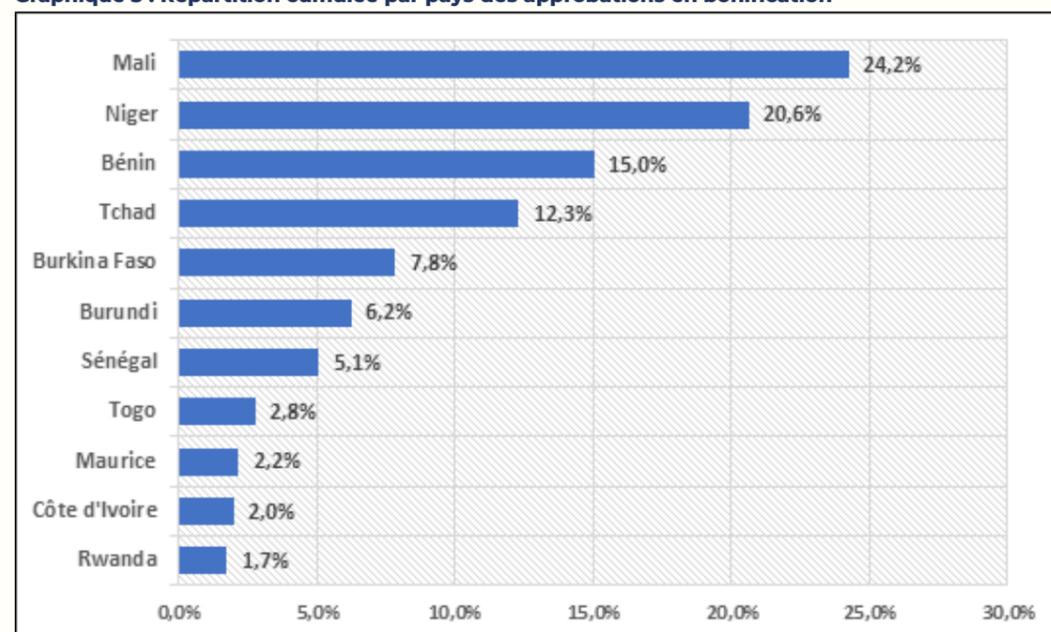
Tableau 6 : Répartition cumulée des bonifications accordées par pays membre

État Bénéficiaire	Montant Financement (Millions de FCFA)	Montant Bonification (Millions de FCFA)	% de Bonification par pays
Bénin	44 488	3 381	15,04
Burkina Faso	30 863	1 758	7,82
Burundi	20 081	1 402	6,24
Côte d'Ivoire	8 930	449	2
Mali	89 961	5 444	24,23
Maurice	16 216	487	2,17
Niger	63 541	4 635	20,63
Rwanda	4 955	390	1,74
Sénégal	21 986	1 142	5,08
Tchad	90 576	2 760	12,28
Togo	9 700	624	2,77
TOTAL	401 296	22 470	100

Source : FSA

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des bonifications par Etat membre :

Graphique 5 : Répartition cumulée par pays des approbations en bonification



Source : FSA

b) Répartition par secteur d'activité

Ces interventions globales se répartissent entre les secteurs suivants :

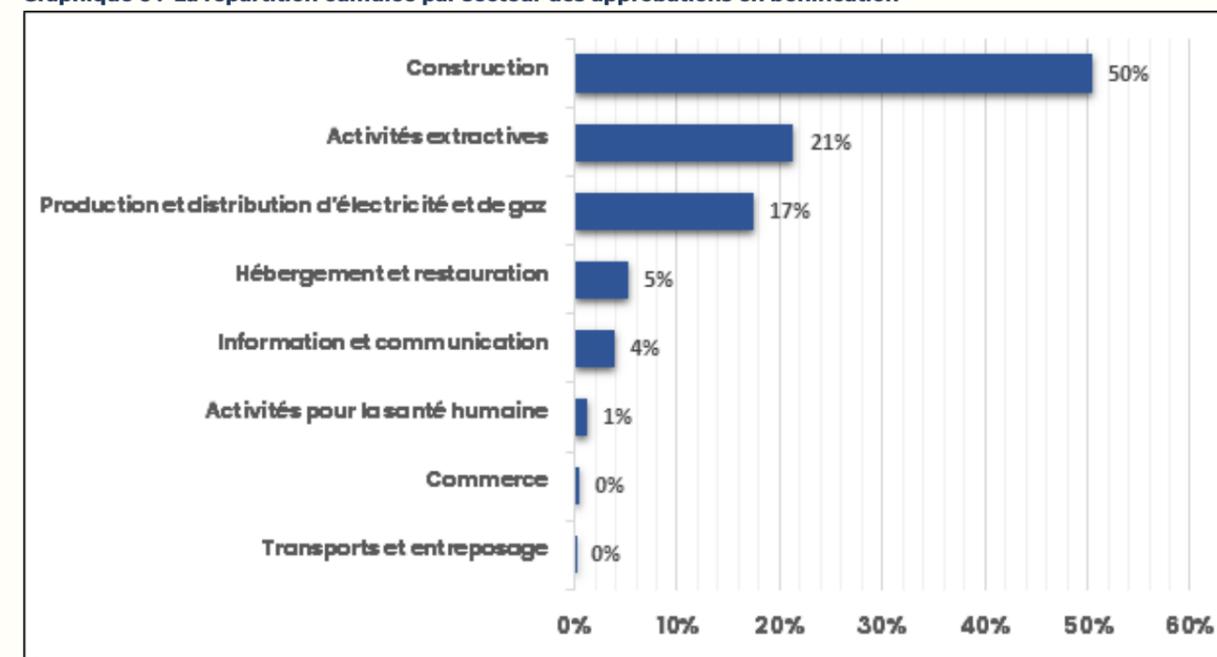
Tableau 7 : Répartition cumulée des bonifications accordées par secteur d'activité

Secteurs	Montants Bonification (Millions de FCFA)	% de Bonification par secteur d'activité
Activités extractives	4 795	21,34
Production et distribution d'électricité et de gaz	3 921	17,45
Construction	11 330	50,42
Commerce	101	0,45
Transports et entreposage	23	0,10
Hébergement et restauration	1 155	5,14
Information et communication	875	3,89
Activités pour la santé humaine	269	1,20
Total	22 470	100

Source : FSA

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations de bonification par secteur d'activité :

Graphique 6 : La répartition cumulée par secteur des approbations en bonification



Source : FSA

4.2.3. Refinancement

Au 31 décembre 2023, le montant cumulé des refinancements accordés par le Fonds s'élève à 12 551 millions de FCFA. Ces refinancements ont permis de rendre possible, le remboursement régulier des concours de l'ordre de 48 651 millions de FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Burundi, Mali, Niger, Rwanda et Sénégal. La répartition par pays est donnée ci-dessous :

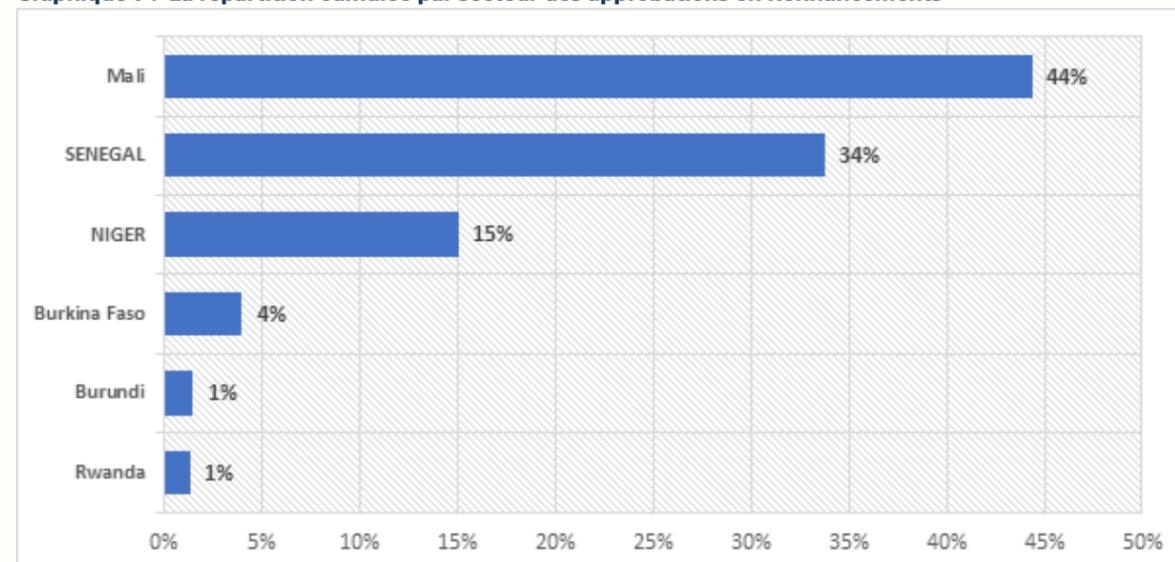
Tableau 8 : Répartition cumulée des Refinancements accordés par Etat membres

Pays	Financement (Millions de FCFA)	Montant Refinancement (Millions de FCFA)	% de Refinancement par Pays
Rwanda	336	171	1%
Burundi	723	188	1%
Burkina Faso	13 494	500	4%
NIGER	3 537	1 887	15%
SENEGAL	7 803	4 236	34%
Mali	22 759	5 569	44%
Total	48 651	12 551	100%

Source : FSA

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations en Refinancement par Etat membre :

Graphique 7 : La répartition cumulée par secteur des approbations en Refinancements



Source : FSA

Ces opérations ont concerné les secteurs suivants :

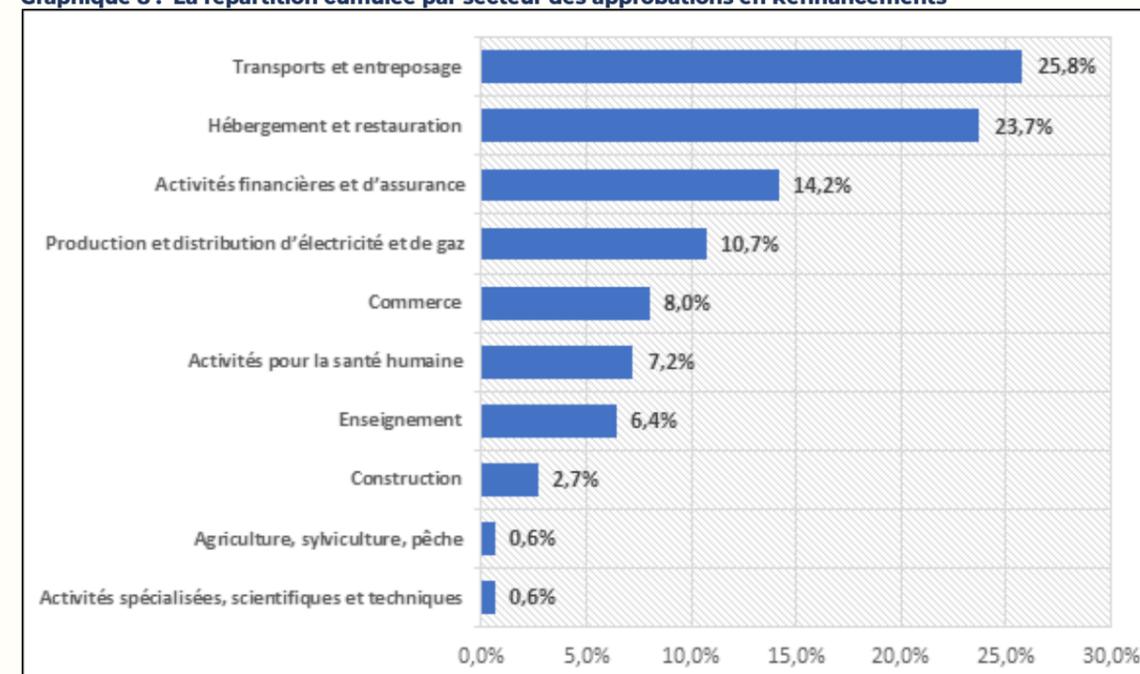
Tableau 9 : Répartition cumulée des Refinancements accordés par secteur d'activité

Secteurs	Refinancement (Millions de FCFA)	% de Refinancement par secteur d'activité
Agriculture, sylviculture, pêche	80	1
Production et distribution d'électricité et de gaz	1 343	11
Construction	337	3
Commerce	1 004	8
Transports et entreposage	3 236	25
Hébergement et restauration	2 980	24
Activités financières et d'assurance	1 781	14
Enseignement	805	7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	78	1
Activités pour la santé humaine	906	7
Total	12 551	100

Source : FSA

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations de Refinancements par secteurs :

Graphique 8 : La répartition cumulée par secteur des approbations en Refinancements



Source : FSA

4.3. ETAT DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2023

4.3.1. Contexte

La Résolution N° 225/SEP/CD73 du 28 juin 2007 a institué un système de cotation du portefeuille du Fonds de Solidarité Africain et celle N° 293/CD77 du 06 mai 2009 a établi sa périodicité annuelle.

Le processus de cotation du portefeuille est essentiellement fondé sur :

- L'appréciation de la qualité des risques faite par les Bailleurs ainsi que les Arrangeurs des opérations de levée de ressources sur les Marchés financiers, par le biais de la collecte semestrielle des Fiches de suivi des risques ;
- L'historique de remboursements des concours appréciés par la collecte de leurs encours mensuels au cours des douze derniers mois ;
- L'état des dossiers préoccupants examiné mensuellement ;
- Les appels de garanties enregistrés courant la période concernée ;
- Les informations collectées dans le cadre de supervisions des projets sur sites ; et
- Toutes autres informations captées lors des échanges intervenus entre les Chargés des dossiers et leurs points focaux.

Le rating porte sur les encours réels des engagements en garantie et des créances nées du refinancement.

A l'issue du processus, les différents projets sont classés en catégories de risque :

- A = Bon risque,
- B = Risque modéré,
- C = Risque élevé,
- D = Risque très élevé.

Les risques sont donc catégorisés suivant les hypothèses de base ci-après :

- Risques notés A

- o Risques qualifiés de «Faibles» par les Bailleurs de fonds ou les SGI ;
- o Risques sur des financements en faveur des Etats souverains, des Banques, des Etablissements financiers et des Institutions de micro finance, sauf appréciations contraires du Bailleur en ce qui concerne les Institutions de micro finance et établissements financiers ;
- o Risques sur les projets en cours d'exécution pour lesquels aucune difficulté n'est signalée ;
- o Risques sur les « Grands comptes » ;
- o Risques sur les contreparties ayant enregistré aucun incident de paiement au cours des douze (12) mois et pour lesquels aucune information de nature à compromettre la tenue des engagements futurs n'a été relevée.

- Risques notés B

- o Risques qualifiés de «modéré» par les Bailleurs de fonds ou les SGI ;
- o Risques sur les projets qui sont dans des pays à risque politique bien que la garantie du FSA ne couvre pas les risques politiques.

- Risques notés C

- o Risques qualifiés de «élevé» par les Bailleurs de fonds ou les SGI ;
- o Contrepartie ayant enregistré des incidents de paiement ;
- o Contrepartie dont les engagements ont été réaménagés

- Risques notés D

- o Risques qualifiés de «très élevé» par les Bailleurs de fonds ou les SGI ;
- o Contrepartie dont les engagements sont déclassés.

Les dossiers des catégories «A» et «B» sont ensemble qualifiés de «Bons risques». Ceux des catégories «C» et «D» sont ensemble qualifiés de «Mauvais risques».

NB : Il est à noter que les risques sur les projets pour lesquels le Bailleur de fonds ou la SGI n'a pas alerté le FSA mais n'a pas non plus retourné la fiche de suivi de risques, une analyse complémentaire basée sur trois facteurs est effectuée afin d'aboutir à la note attribuée. Il s'agit notamment de :

- Les indicateurs de performance financière (évolution du chiffre d'affaires, rentabilité, équilibre financier, etc.) ;
- Les indicateurs de performance autres que financières (risque pays, risque secteur, qualité du management, etc.) ;
- Les facteurs de sauvegarde (qualité des contre-garanties).

4.3.2. Résultat de la cotation

Les dossiers ayant fait l'objet de cotation au 31 décembre 2023 totalisent un encours réel global de 494,1 milliards de FCFA, dont 493,4 milliards de FCFA en garantie (y compris garantie de portefeuille et contre-garantie) et 690 millions de FCFA en refinancement.

Au 31 décembre 2023, la cotation du portefeuille a donné le résultat ci-après :

Les dossiers cotés «A» totalisent un encours de 446,7 milliards de FCFA (contre 205,3 milliards FCFA au 31/12/2022), soit 90,4% de l'encours réel global. Ils sont prépondérants dans le portefeuille et sont au nombre de cent vingt-cinq (125) sur un total de cent soixante-treize (173) contreparties cotées.

Les dossiers notés «B» cumulent un encours réel de 36,5 milliards de FCFA (contre 15,8 milliards de FCFA au 31/12/2022), soit 7,4% de l'encours réel global et concernent vingt-neuf (29) contreparties.

Sept (7) contreparties sont cotées « C » pour une exposition de 6,47 milliards de FCFA (contre 4,3 milliards de FCFA au 31/12/2022), soit 1,3% de l'encours réel global en portefeuille.

Les dossiers notés «D» agrègent un encours réel de 4,43 milliards de FCFA (contre 8,7 milliards de FCFA au 31/12/2022), soit 0,9% de l'encours réel global pour neuf (9) dossiers. Les dossiers des catégories «A» et «B» qui sont caractéristiques des «Bons risques» représentent cumulativement 97,6% du portefeuille total coté.

Sur les trois (3) dernières années, le profil risque du portefeuille est résumé dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Qualité du portefeuille des engagements au 31 décembre 2023

Catégorie de Risques	Déc. 2021	Déc.-2022	Déc.-2023
A	83,12%	87,02%	90,4%
B	10,57%	6,69%	7,4%
Bons risques	93,69%	93,71%	97,8%
C	6,31%	1,83%	1,3%
D	0,00%	3,68%	0,9%
Mauvais risques	6,31%	5,51%	2,2%

Source : FSA

Il est constaté sur les trois (3) derniers exercices, une hausse consécutive des «Bons risques» et leur maîtrise au-dessus des 93 % des expositions globales contre une baisse continue des «Mauvais risques» qui a connu une baisse de 62 % entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2023.

Cette tendance confirme l'efficacité du dispositif de gestion des risques en vigueur au FSA. La qualité du portefeuille du Fonds s'est nettement améliorée courant 2023.

La sinistralité du portefeuille est maîtrisée à un taux historique et très satisfaisant de 0,9%, bien inférieur à l'objectif maximal de 5%.

Cette tendance à l'amélioration continue de la qualité du portefeuille va se renforcer avec le progiciel de gestion intégrée des risques dont le déploiement est prévu au courant du 1er trimestre de l'année 2024. L'utilisation de cet outil affinera davantage la sélection des contreparties. Par ailleurs, le renforcement de la Direction des Affaires Juridiques et des Risques (DAJR) par le recrutement d'un nouvel Analyste Risque contribuera à un meilleur suivi des expositions en portefeuille.

5. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PDSMT 2021-2025 ET EFFETS ET IMPACTS ATTENDUS DES INTERVENTIONS DU FONDS AU 31 DECEMBRE 2023

5.1. Une vision et un cadre stratégique ambitieux à l'horizon 2025

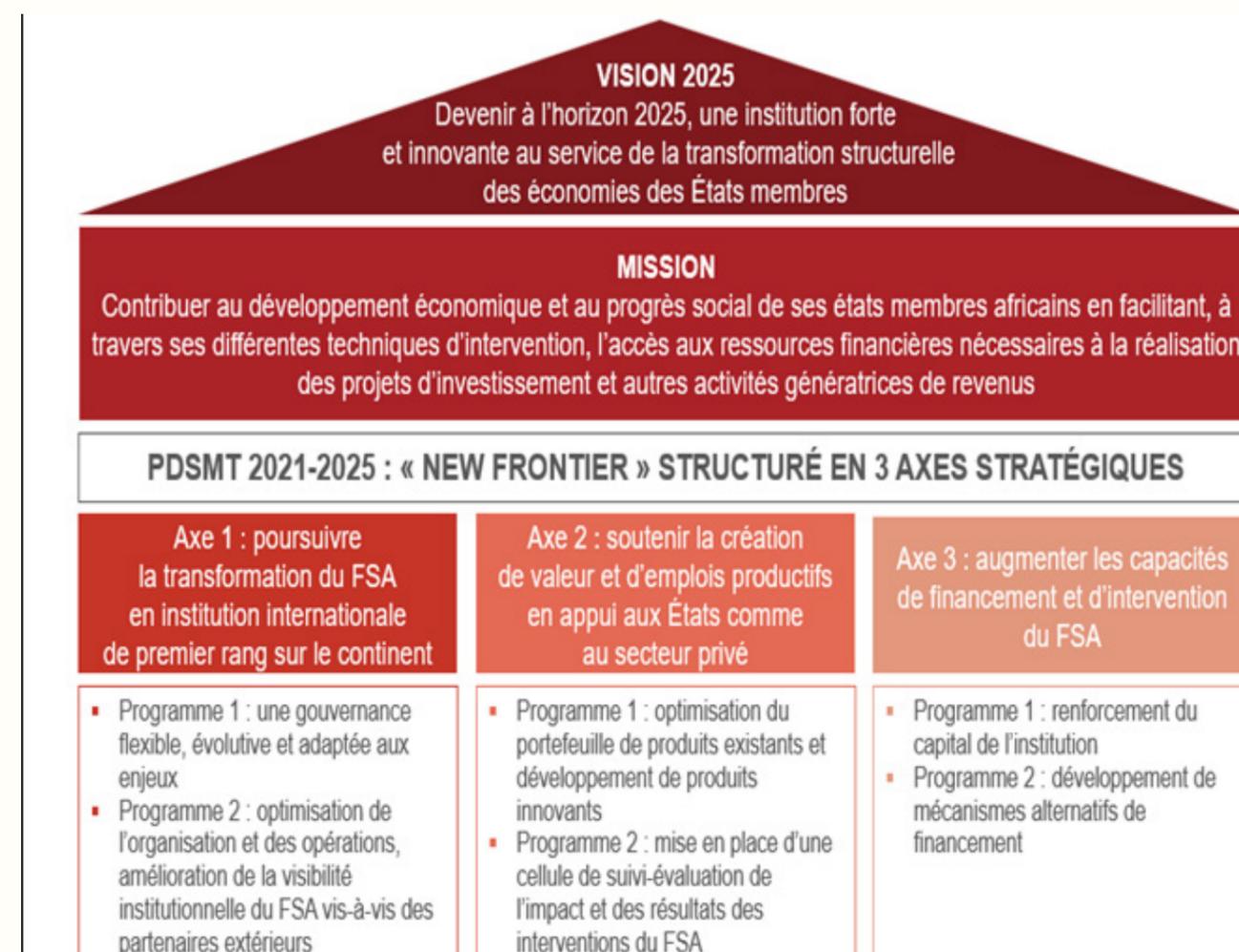
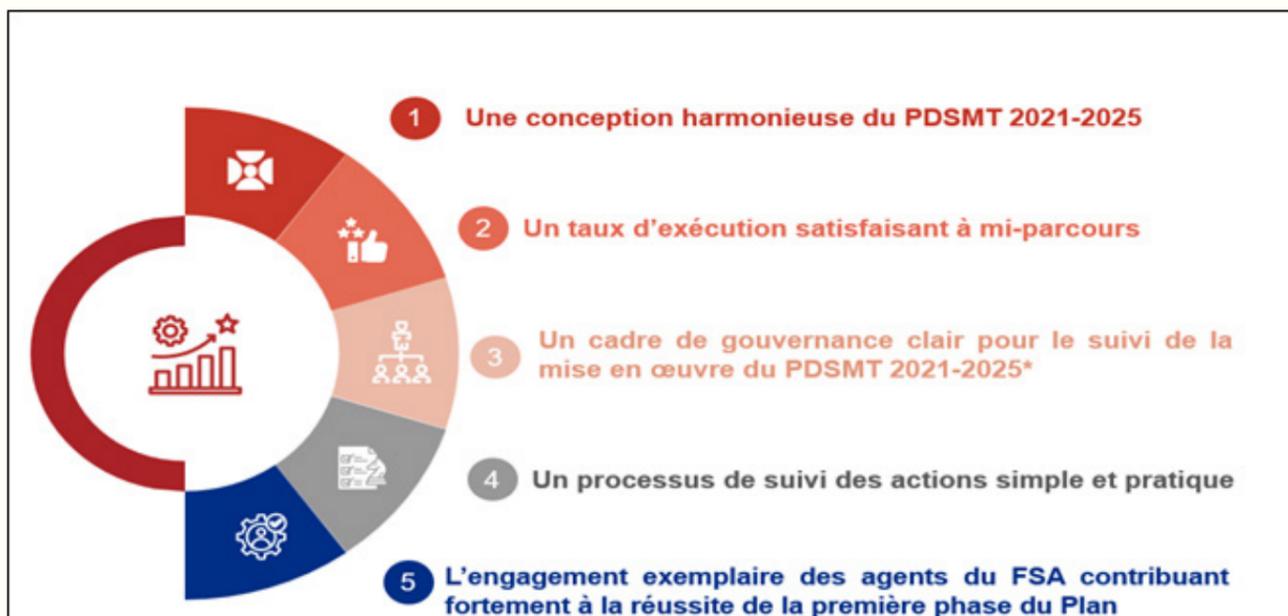


Figure 1 : Vision et cadre stratégique à l'horizon 2025

Source : FSA



5.2. Niveau de mise en œuvre des objectifs du « Plan New Frontier 2025 » au 31 décembre 2023

Le taux global de réalisation des objectifs qualitatifs du Plan est de 71 % à fin décembre 2023 pour une cible prévue de 69 % à fin décembre 2023 (performance relative de 102%) et relativement à une cible finale visée de 100 % à fin décembre 2025. La durée écoulée est de 36 mois de mise en œuvre du Plan, soit 60 % du temps alloué.

5.2.1. Mise en œuvre de l'axe stratégique 1 au 31 décembre 2023

Le premier axe stratégique se décline en deux (2) programmes : (i) la gouvernance flexible, évolutive et adaptée aux enjeux du FSA et (ii) l'optimisation de l'organisation et des opérations ainsi que l'amélioration de la visibilité institutionnelle du FSA vis-à-vis des partenaires extérieurs. La mise en œuvre de ces deux programmes est déclinée en dix-sept (17) actions.

Au 31 décembre 2023, le taux moyen de réalisation des tâches sur cet axe stratégique s'établit à 87 % pour une cible de 73 % à atteindre.

En effet, le programme 1 qui comporte huit (8) actions, a enregistré un taux moyen de mise en œuvre des tâches de 82 % au 31 décembre 2023 pour une cible de 55 % visé au 31 décembre 2023. Sur huit (8) actions, quatre (4) sont totalement achevées, soit un taux d'achèvement de 50 %.

S'agissant du programme 2, sur un effectif de neuf (9) actions, cinq (5) sont totalement achevées et les quatre (4) autres sont en cours de mises en œuvre. Il en ressort un taux moyen de réalisation globale des tâches de 90 % pour une cible annuelle de 85 % fin décembre 2023.

5.2.2. Mise en œuvre de l'axe stratégique 2 au 31 décembre 2023

Cet axe stratégique se décline en deux (2) programmes : (i) Optimisation du portefeuille de produits existants et développement de produits innovants et (ii) Mise en place d'une cellule de suivi et d'évaluation de l'impact et des résultats des interventions du FSA.

Ces deux programmes sont constitués de onze (11) actions dont la réalisation vise à renforcer l'efficacité opérationnelle du Fonds par la mise en place d'une stratégie de développement des produits déjà offerts mais également par une extension de son offre de produits pour la rendre plus en phase avec les besoins des économies des États membres.

Le taux moyen de réalisation des tâches sur cet axe stratégique s'établit à 64 % pour une cible de 57 % au 31 décembre 2023.

Le programme 1 portant sur huit (8) actions a enregistré un taux global moyen de réalisation des tâches de 29 % au 31 décembre 2023 pour une cible prévue de 49 % à fin décembre 2023. Sur un effectif de huit (8) actions, une (1) a été totalement réalisée à ce jour et les autres qui doivent être achevées en 2023 n'ont pas connu une avancée significative, mais pourront totalement l'être avant la fin de l'année 2024.

Concernant le programme 2, sur un effectif de trois (3) actions, la totalité a été réalisée à ce jour. Il en ressort un taux moyen de réalisation globale des tâches de 100 % pour une cible annuelle de 87 % à fin décembre 2023.

Au titre des objectifs quantitatifs de ce programme de l'axe 2 fixés par le PDSMT 2021-2025 pour l'année 2023, plusieurs affichent à fin décembre 2023, un taux de réalisation très satisfaisant par rapport à la cible. Il s'agit entre autres des objectifs portant sur le montant des approbations en garanties dont la réalisation atteint un taux de 558 %, celui des approbations de bonifications affiche 305 %, le taux de réalisation des Produit Net Bancaire (PNB) ressort à 157 %, celui de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) à 195 %, l'encours réel de garantie à 472 %, le résultat net à 365 % et le montant des fonds propres à 106 % ainsi que celui de la trésorerie à 182 % de la cible fixée pour 2023.

5.2.3. Mise en œuvre de l'axe stratégique 3 au 31 décembre 2023

Le dernier axe stratégique comporte également deux (2) programmes : (i) le renforcement du capital de l'institution et (ii) le développement de mécanismes alternatifs de financement.

Ces programmes sont mis en œuvre à travers quinze (15) actions qui visent à faire du FSA une Institution financièrement solide, forte et attractive avec les capacités à mobiliser efficacement les ressources nécessaires à son développement et à attirer des acteurs de financement externes comme partenaires financiers.

Le programme 1 portant sur dix (10) actions a enregistré un taux moyen de réalisation des tâches de 75 % pour une cible prévue de 74 % à fin décembre 2023. Concernant le programme 2 portant sur un effectif de cinq (5) actions, le taux moyen de réalisation des tâches est de 52 % pour une cible prévue de 79 % à fin décembre 2023.

Le taux global moyen de réalisation des tâches de l'axe stratégique 3 est de 63 % pour une cible visée de 76 % au 31 décembre 2023.

5.3. Effets et Impacts attendus des interventions du FSA en 2023

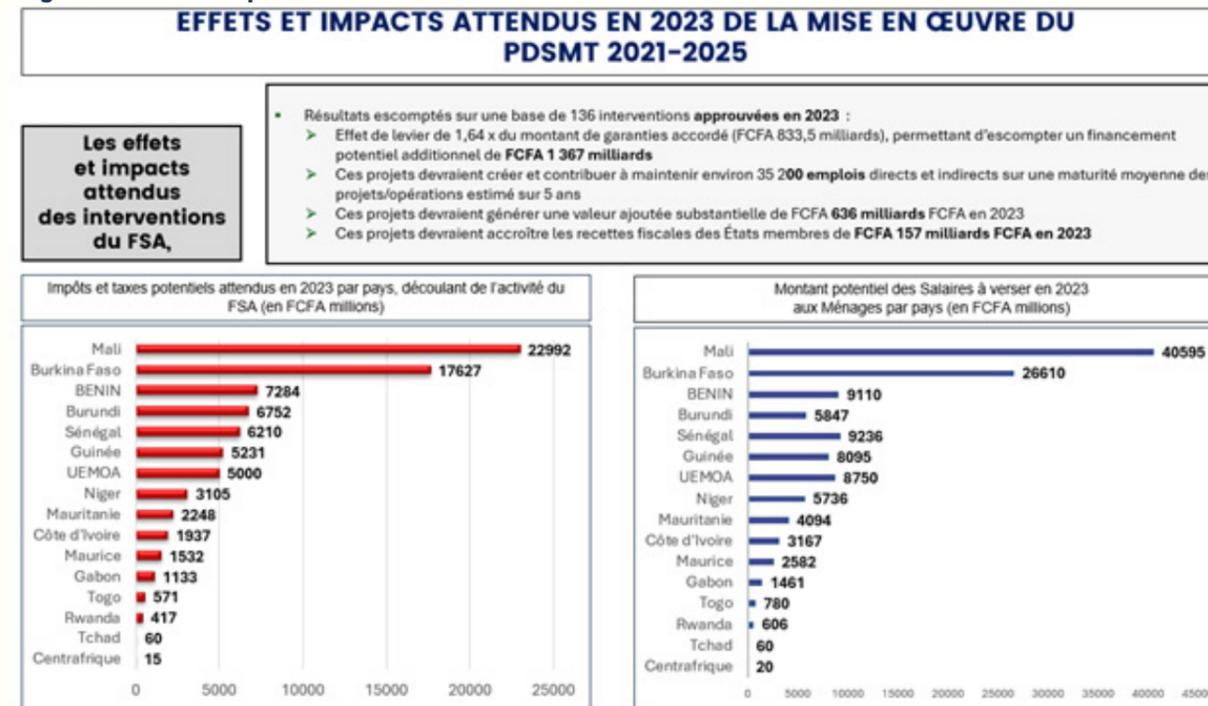
Au cours de l'exercice 2023, cent-trente-six (136) demandes de garanties ont été approuvées dans 15 Etats membres du FSA pour un montant total de 833,6 milliards de FCFA. Le montant total des garanties accordées a permis de mobiliser des financements de l'ordre de 1 367 milliards de FCFA.

La contribution de ces opérations et projets aux économies des Etats membres du FSA au titre des Impôts et taxes est estimée à plus de 500 milliards de francs CFA sur une période de mise en œuvre estimée à 5 ans. En sus, les interventions du FSA en 2023 vont permettre la création de plus de 35 000 emplois directs et indirects.

Aussi, faut-il noter que le secteur primaire (agriculture au sens large) a bénéficié de 8 % de financements mobilisés grâce aux interventions du Fonds, alors que le secteur secondaire (industrie de transformation de matières premières), en a bénéficié dans une proportion de 37%. Quant au secteur tertiaire (entreprises de services), le taux ressort à 55 %.

Au regard de la répartition sectorielle des financements qui ont été mobilisés grâce aux garanties du FSA, les interventions du Fonds sur 2023 traduisent une contribution à la transformation structurelle des économies des pays membres. Par ailleurs, le niveau d'alignement des projets accompagnés par le FSA avec la mise œuvre des Plans de Développement Economique et Social de la majorité des États membres est satisfaisant. En effet 72,3% des projets accompagnés par le Fonds sont alignés avec lesdits plans.

Figure 2 : Effets et impacts attendus des interventions du FSA



Source : FSA

Environ 93 % des entreprises ayant bénéficié des interventions du FSA sont dirigées par des personnes de sexe masculin. De même, 95 % de ces chefs d'entreprises sont âgés de plus de 35 ans. Rappelons que la Charte africaine de la jeunesse définit les jeunes comme étant âgés de 15 à 35 ans.

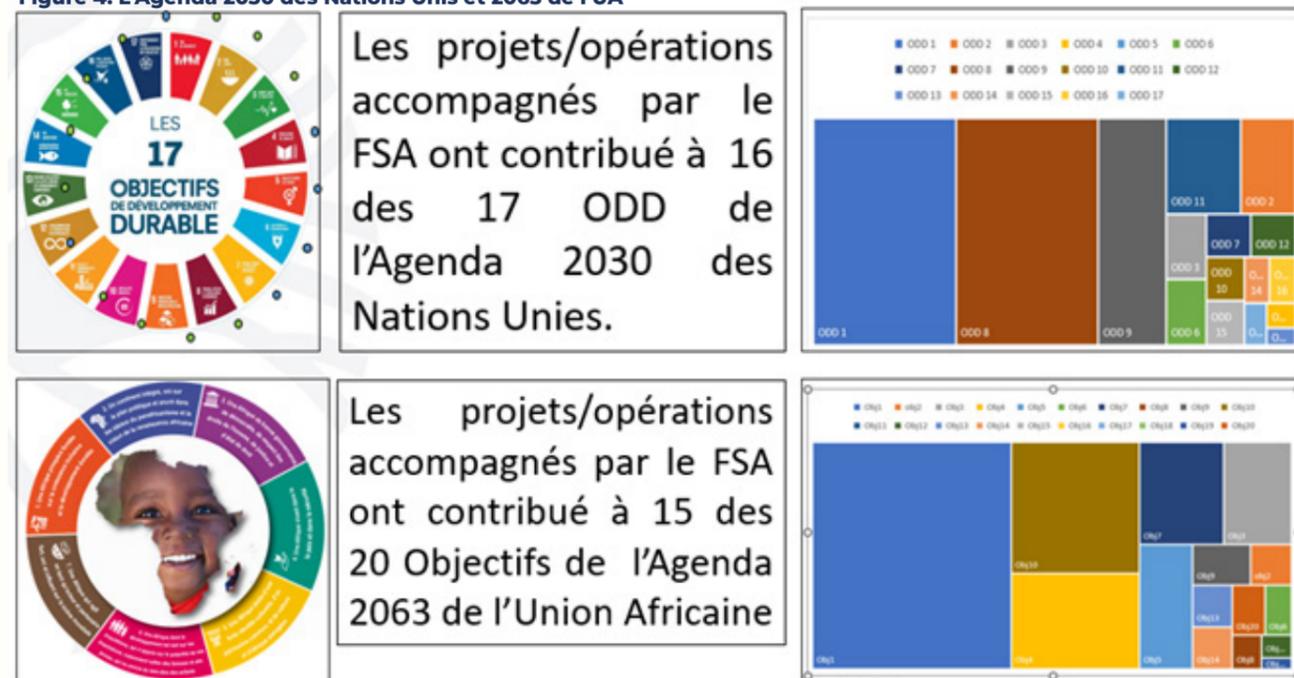
Les projets soutenus par le Fonds auront une contribution significative à l'atteinte de 16 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). L'ensemble des financements garantis par le FSA vont contribuer à l'atteinte de l'ODD1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) et l'ODD8 (Accès à des emplois décents). Ces deux objectifs sont suivis des ODD9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) avec 48 % des projets accompagnés par le Fonds en 2023 et de l'ODD12 (Villes et communautés durables) pour une part de 22%. Les projets garantis auront également une contribution significative à l'atteinte de 15 des 20 Objectifs de l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA).

Figure 3 : Effets et impacts des interventions du FSA



Source : FSA

Figure 4: L'Agenda 2030 des Nations Unies et 2063 de l'UA



Source : FSA

6. ACTIVITES ADMINISTRATIVES

6.1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

Au cours de l'exercice 2023, le Fonds de Solidarité Africain a tenu les sessions de ses différents organes de décision dans un contexte particulièrement difficile marqué par la disparition du Directeur Général en exercice, Feu Ahmadou Abdoulaye DIALLO, et la crise politique intervenue au pays du siège avec les sanctions qui s'en sont suivies. Sur le plan mondial, les conséquences néfastes des conflits entre la Russie et l'Ukraine se sont poursuivies. Cependant, le Fonds a fait preuve de résilience, et toutes les sessions des organes ont eu lieu en virtuel pour certaines et en présentiel pour d'autres.

6.1.1. Conseil des Gouverneurs

Le Conseil des Gouverneurs a, au cours de l'exercice 2023, tenu sa traditionnelle session ordinaire et deux (2) sessions extraordinaires :

- 1ère session extraordinaire tenue par visioconférence, le 22 mars 2023 ;
- 11ème session ordinaire tenue par visioconférence, le 30 juin 2023 ;
- 11ème session extraordinaire tenue par visioconférence, le 30 août 2023.

6.1.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a, au cours de l'exercice 2023, tenu deux (2) consultations à domicile, une (1) session extraordinaire, et deux (2) sessions ordinaires.

- Consultation à Domicile N°01, tenue le 30 janvier 2023 ;
- XXVIIIème session ordinaire tenue à Niamey, les 24 et 25 mars 2023 ;
- IIIème session extraordinaire tenue par visioconférence, le 17 juillet 2023 ;
- Consultation à Domicile N° 02, tenue le 18 septembre 2023 ;
- XXIXème session ordinaire tenue à Lomé, les 16 et 17 novembre 2023.

6.1.3. Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

a) Comité Supérieur d'Intervention

Le Comité Supérieur d'Intervention (CSI) exerce les prérogatives du Conseil d'Administration en matière d'intervention pour tous les dossiers dont le montant est supérieur à 500 millions de FCFA.

Pendant l'exercice 2023, le Comité Supérieur d'Intervention a tenu quatorze (14) sessions et a approuvé des demandes pour un volume global d'intervention en garantie de 833,6 milliards de francs CFA dans 15 Etats membres, permettant de mobiliser des financements d'un montant total de plus de 1 367 milliards de francs CFA.

b) Comité de Crédit Restreint

Le Comité de Crédit Restreint (CCR) exerce les prérogatives du Conseil d'Administration en matière d'intervention pour tous les dossiers dont le montant est inférieur ou égal à 500 millions de FCFA.

Au titre de l'exercice 2023, le cumul des approbations de garantie par le CCR s'élève à 3,86 milliards de FCFA, en faveur de 15 projets/opérations dans 8 des 21 Etats membres du FSA. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements d'environ 9 milliards de FCFA.

c) Comité d'Audit

Le Comité d'Audit s'est réuni régulièrement, en prélude aux deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration tenues les 24 et 25 mars 2023 ainsi que les 16 et 17 novembre 2023.

d) Comité des Risques

Le Comité des Risques réuni régulièrement, en marge des deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration tenues les 24 et 25 mars 2023 ainsi que les 16 et 17 novembre 2023.

e) Comités Internes

Plusieurs Comités tels que prévus par le Manuel de Procédures du Fonds, ont tenu leurs réunions au cours de l'exercice 2023 sous l'autorité du Directeur Général. Il s'agit notamment des Comités suivants :

Le Comité de Direction Restreint : Il statue sur le fonctionnement de l'Institution. Outre le suivi de la mise en œuvre du Plan New Frontier 2025, le Comité de Direction Restreint, composé de tous les Directeurs Centraux, les Chefs de Mission Résidente et les Directeurs, effectue le contrôle des tâches des Directions, et maintient un cadre de concertation permanente.

Le Comité des Interventions : Il se réunit à l'initiative de la Direction des Opérations et des Projets pour examiner les demandes d'intervention. Le Comité des Interventions s'est réuni au cours de l'exercice 2023 à 38 reprises.

Le Comité Interne des Risques : Il examine notamment l'état du portefeuille des engagements présenté par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques. Il se tient à la fin de chaque semestre. Les deux (2) réunions semestrielles se sont régulièrement tenues.

Le Comité Restreint de Suivi des Risques, se réunit trimestriellement et a pour attribution l'examen de l'évolution des approbations, leur mise en place et le suivi du niveau d'exécution des projets et des recouvrements. Il s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'exercice 2023.

Le Comité de Trésorerie : Il se tient régulièrement sur proposition du Directeur des Finances et de la Comptabilité, pour examiner l'état de la trésorerie de l'Institution.

Le Comité d'Achats : Ses réunions ont lieu à l'occasion des achats de montant supérieur à 20 000 000 FCFA et inférieur à 100 000 000 FCFA. Il s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2023.

Le Comité d'Appel d'Offres : Ses attributions portent sur la sélection des prestataires des services et des acquisitions des biens dont le montant est supérieur à 100 000 000 FCFA. Aucune réunion de ce Comité s'est tenue au cours de l'année 2023.

Le Comité Informatique : Il est convoqué par le Directeur Général, à l'initiative de la Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information. Il a tenu quatre (4) réunions au cours de l'année 2023, sur divers sujets touchant aux aspects informatiques au regard de la profonde dynamique d'automatisation des procédures engagée par le Fonds.

6.2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

6.2.1. Départs du Personnel à la retraite

Le Fonds a connu le départ à la retraite en 2023 d'un seul agent.

6.2.2. Recrutement de Personnel

Dans le cadre du renforcement du Personnel, le FSA a enregistré la prise de fonction en 2023 de :

- Six (06) cadres supérieurs :
 - Deux (02) Auditeurs Internes ;
 - Un (01) Juriste ;
 - Un (01) Chargé d'Affaires ;
 - Un (01) Chargé des Etudes, du Suivi et Evaluation ;
 - Un (01) Analyste Risque.
- Trois (03) cadres :
 - Un (01) Un assistant informaticien ;
 - Un (01) Une assistante chargée des Ressources Humaines ;
 - Un (01) Une assistante chargée du suivi des engagements.

6.2.3. Mise en disponibilité

L'exercice 2023 n'a enregistré aucune mise en disponibilité d'Agent.

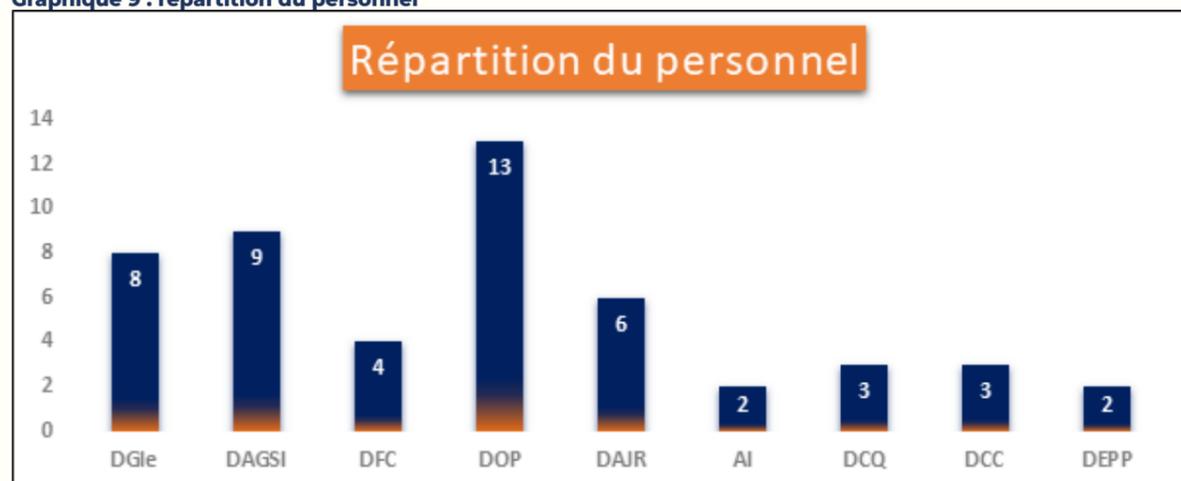
6.2.4. Effectif et répartition du Personnel

Au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel du Fonds s'établit à 50 personnes, dont 38 cadres, 07 agents de collaboration, 2 agents de maîtrise, et 3 agents d'exécution. Ce personnel est affecté dans les différentes directions ainsi qu'il suit :

- Direction Générale : 08 (incluant 2 Chefs de Mission Résidente et 2 Directeurs Centraux)
- Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information : 09
- Direction des Finances et de la Comptabilité : 04
- Direction des Opérations et des Projets : 13
- Direction des Affaires Juridiques et des Risques : 06
- Audit Interne : 02

- Direction des Contrôles et de la Qualité : 03
- Direction de la Coopération et de la Communication : 03
- Direction des Etudes et de la Planification : 02

Graphique 9 : répartition du personnel



Source : FSA

6.3. QUALITE DE LA GOUVERNANCE

La qualité de la gouvernance de l'Institution lui a valu plusieurs distinctions 2023. En effet, l'Agence de notation internationale Moody's a attribué au FSA, le 17 novembre 2023, une première notation Baa1 (Investment Grade) assortie d'une perspective stable. En outre, le 9 juin 2023, l'Agence de notation GCR (première Agence de notation Africaine, filiale de Moody's) a affirmé la note d'émetteur de long terme de 'AA+(WU)' du Fonds de Solidarité Africain sur son échelle régionale. La perspective passe de stable à positive.

Le système de management de la qualité du Fonds est certifié conforme à la norme ISO 9001, version 2015. Aussi, l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) a-t-elle attribué au FSA la Note A, traduisant ainsi son fort degré de conformité aux normes et dispositifs prudentiels de l'AIAFD de même que de son potentiel d'impact de développement.

7. SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2023

7.1. APERÇU DES COMPTES

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 clôturent le 45ème exercice social du Fonds de Solidarité Africain avec un total bilan de 245 641 574 384 FCFA contre 140 593 111 179 FCFA pour l'exercice précédent, soit une hausse de 74,72 % et un résultat net bénéficiaire de 2 188 102 268 FCFA contre 1 700 363 499 FCFA à fin 2022, soit une hausse de 487 738 769 FCFA (+28,68 %).

Les produits opérationnels passent de 4 908 561 036 FCFA au 31/12/2022 à 7 633 435 397 FCFA au 31/12/2023, soit une hausse de 2 724 874 361 FCFA (+55,51%) et les produits financiers de 3 143 420 944 FCFA à 3 450 053 549 FCFA, soit une augmentation de 306 632 605 FCFA (+9,75 %) tandis que les charges d'exploitation décaissables ressortent à 3 881 801 298 FCFA au 31/12/2023 contre 3 388 287 860 FCFA au 31/12/2022 soit une hausse de 493 513 438 FCFA (+14,57 %). Il ressort que les produits opérationnels (qui s'établissent à 7 136 613 322 FCFA) couvrent à eux seuls largement les charges d'exploitation décaissables.

Le produit net bancaire qui était de 7 543 574 858 FCFA en 2022 passe à 10 525 885 220 FCFA en 2023, soit une augmentation de 2 982 310 362 FCFA (+39,53 %). Avec des charges d'exploitation qui totalisent un montant de 5 143 644 378 FCFA, il en ressort un coefficient d'exploitation de 0,49 pour une norme maximale de 1 et contre un coefficient d'exploitation de 0,57 en 2022 soit une amélioration de 0,08 point.

Le niveau du coefficient d'exploitation (0,49) traduit le fait que la richesse créée a permis de couvrir nettement les charges d'exploitation.

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2023 ressort positif pour un montant de 7 201 687 648 FCFA. Il enregistre une hausse de 2 537 993 528 FCFA par rapport à son niveau de 2022 où il était à 4 663 694 120 FCFA, soit +54,42 % d'augmentation.

Le résultat d'exploitation au 31/12/2023 est de 1 795 659 970 FCFA contre 1 333 965 604 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse de 461 694 366 FCFA (+34,61 %). Cette hausse résulte de l'effet conjugué d'une part, de l'accroissement important du volume d'activités dont les réalisations ont largement dépassé les prévisions ce qui a nettement augmenté les produits opérationnels de 2 724 874 361 FCFA (+55,51 %) et d'autre part, par une activité financière riche en 2023 avec des placements additionnels de plus de 7 898 209 749 FCFA, ayant permis ainsi une augmentation des produits financiers de 306 632 605 de FCFA (+9,75 %) par rapport à l'année 2022.

Le résultat exceptionnel s'établit à 392 442 298 FCFA au 31/12/2023 et s'explique par des produits exceptionnels plus importants que les charges exceptionnelles.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 2 188 102 268 FCFA contre 1 700 363 499 FCFA une année auparavant, soit une hausse de 487 738 769 FCFA (+28,68 %).

S'agissant de la structure du bilan en grandes masses, l'actif se compose des valeurs réalisables et disponibles nettes pour 64 106 901 313 FCFA (26,10 % du total bilan), des valeurs immobilisées nettes pour 6 710 581 369 FCFA (2,73 % du total bilan) et de la créance sur les Actionnaires pour 174 824 091 702 FCFA (71,17 % du total bilan) correspondant au capital appelé non libéré et aux créances sur les Etats actionnaires au titre du Fonds Spécial de Bonification (FSB).

Quant au passif, il se compose des autres passifs et assimilés pour 7 514 647 928 FCFA (3,06% du total bilan), des fonds propres pour 63 302 704 524 FCFA (25,77 % du total bilan) et des contreparties de la créance sur les actionnaires (71,17 % du total bilan) pour 174 824 221 944 FCFA sur le capital et sur le FSB.

7.2. A L'ACTIF DU BILAN

Les valeurs réalisables et disponibles nettes sont composées des opérations de trésorerie et opérations interbancaires, des créances sur la clientèle, des opérations sur titres et opérations diverses. Elles se détaillent comme suit :

- Les opérations de trésorerie passent de 38 965 332 793 FCFA au 31/12/2022 à 47 411 808 625 FCFA au 31/12/2023, soit une augmentation nette de 8 466 475 852 FCFA en valeur absolue et de 21,68% en valeur relative. Cette hausse s'explique principalement par le placement de l'excédent des encaissements (au titre des libérations du capital et du FSB et au titre des recouvrements des créances) sur les décaissements (au titre des paiements des appels de garantie et refinancement et des dépenses de fonctionnement et d'équipement).
- Les principaux encaissements enregistrés sur le capital et le FSB qui ont servi à augmenter directement les placements concernent :
 - Les libérations du capital pour 5 981 348 410 FCFA (la Côte d'Ivoire pour 2 159 938 817 FCFA, l'île Maurice pour 1 639 457 450 FCFA, le Burkina Faso pour 994 891 680 FCFA, la Mauritanie pour 561 640 833 FCFA, le Rwanda pour 319 166 838 FCFA et le Mali pour 306 252 792 FCFA) ;
 - La libération sur le FSB pour 427 603 541 FCFA effectuées par l'île Maurice.
- Quant aux encaissements liés aux activités opérationnelles, ils ont servi à couvrir l'exploitation, à payer les appels de garantie pour un montant de 784 715 920 FCFA (dont FCFA 637 505 100 sur le dossier ENSBTP en Côte d'Ivoire, FCFA 118 587 448 sur le dossier GOTRACOM au Burundi et FCFA 28 623 372 sur le dossier TEC INNOV au Niger) et au renforcement des placements à hauteur de 1 272 807 981 FCFA.
- Les opérations avec la clientèle qui se composent des créances saines et des créances en souffrance passent de 4 830 623 144 FCFA (en montant net) au 31/12/2022 à 4 303 941 302 FCFA au 31/12/2023, soit une baisse de 526 681 842 FCFA (-10,90 %) qui s'explique par l'effet de recouvrement mais aussi de provisionnement des créances.

- Les opérations sur titres et opérations diverses totalisent un montant de 12 391 151 386 FCFA au 31/12/2023 contre 10 246 179 351 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse nette de 2 144 972 035 FCFA (+20,93 %) qui s'explique principalement par l'accroissement nette des placements en titres obligataires (+365 410 000 FCFA), la hausse du compte débiteurs divers (+1 066 898 281) qui représente essentiellement la créance née de la cession des titres de participations sur FIDLIS FINANCE et de la hausse des comptes des facturations des commissions des comptes des intérêts à recevoir (+712 663 754 FCFA).

- Les valeurs immobilisées nettes passent de 6 753 452 465 FCFA en 2022 à 6 710 581 369 FCFA en 2023, soit une baisse nette de 42 871 096 FCFA (-0,63 %). Cette baisse nette s'explique par l'effet positif des nouvelles acquisitions notamment l'entrée des bâtiments annexes dans le patrimoine (+1 005 678 904 FCFA) et par l'effet négatif de la cession de titres de participation sur FIDELIS FINANCES (-689 000 000 FCFA) et du provisionnement à 100% des titres de participation de la société ASUSU SA (-360 000 000 FCFA).

- La créance sur les Actionnaires au titre du capital appelé et du FSB, passe de 79 797 523 414 FCFA au 31/12/2022 à 174 824 221 944 FCFA au 31/12/2023, soit une hausse nette de 95 026 658 288 FCFA (+119,08%). Cette hausse nette s'explique par l'effet conjugué d'une part, de l'appel des deux dernières tranches du capital et du FSB (+74 000 000 000 FCFA), de l'effet de l'adhésion au capital du FSA (+27 435 610 239 FCFA) de cinq (5) pays et de la BDEAC, et d'autre part par les libérations enregistrées sur 2023 (-6 408 951 951 FCFA) comme détaillées ci-haut.

7.3. AU PASSIF DU BILAN

- Le solde des opérations diverses passe de 4 403 975 575 FCFA au 31/12/2022 à 5 532 144 159 FCFA au 31/12/2023, soit une hausse nette de 1 128 168 584 FCFA (+25,62%) qui s'explique principalement par une variation à la hausse des montants en attente de paiement (appels de garantie et diverses prestations) sur les comptes créditeurs divers et compte d'attente passif.

- Les provisions pour risques et charges correspondant à des droits acquis, passent de 1 663 012 147 FCFA au 31/12/2022 à 1 982 503 769 FCFA au 31/12/2023, soit une hausse de 319 491 622 FCFA (+19,21%). Elles sont essentiellement composées des dettes provisionnées pour départ à la retraite des Agents.

- Les fonds propres effectifs totalisent un montant de 63 302 704 524 FCFA au 31/12/2023 contre 54 728 559 801 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse nette de 8 574 144 723 FCFA (+15,67%). La hausse nette s'explique essentiellement, par les libérations enregistrées sur le capital et le Fonds Spécial de Bonification pour 6 408 951 951 FCFA et la performance financière enregistrée sur 2023 en termes de résultat net qui s'établit à 2 188 102 268 FCFA.

- Le capital appelé non libéré qui était de 61 089 301 223 FCFA au 31/12/2022 passe à 130 043 563 052 FCFA au 31/12/2023, soit une hausse nette de 68 954 261 829 FCFA (+112,87%). Quant à la dotation FSB non versée, elle s'établit à 44 780 658 892 FCFA contre 18 708 262 433 FCFA au 31/12/2022, soit une augmentation de 26 072 396 459 FCFA (+139,36%) Les variations du capital et du FSB s'expliquent par l'effet conjugué d'une part, de l'appel des deux dernières

tranches du capital et du FSB (+74 000 000 000 FCFA), de l'effet de l'adhésion au capital du FSA (+27 435 610 239 FCFA) de cinq (5) pays et de la BDEAC, et d'autre part par les libérations enregistrées sur 2023 (-6 408 951 951 FCFA).

Au 31/12/2023, les engagements globaux du FSA (pour lesquels les conventions sont signées) s'établissent à 611 509 451 539 FCFA contre 305 953 050 885 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse de 305 556 400 656 FCFA (+99,87%). Ces engagements globaux sont composés des engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés) pour 493 408 912 658 FCFA et des engagements virtuels (garanties dont les conventions sont signées mais dont les prêts ne sont pas encore décaissés) pour 118 100 538 881 FCFA.

Le bilan et le compte de résultat détaillés tels qu'arrêtés au 31/12/2023 se présentent ainsi qu'il suit :

Bilan du FSA au 31 décembre 2023 en FCFA

ACTIF	MONTANTS		MONTANTS NETS		PASSIF		MONTANTS NETS		VARIATION EN	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
	BRUTS	PROVISIONS	BRUTS	PROVISIONS	BRUTS	PROVISIONS	BRUTS	PROVISIONS	VALEUR	%
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	47 792 735 343	3 809 926 718	47 411 808 625	3 805 332 993	8 446 475 832	21,68	0	0	0	0
- Caisse	1 148 503	0	1 148 503	0	-1 845 898	-61,64	0	0	0	0
- Avoirs en Banques	2 257 133 856	0	2 257 133 856	0	739 073 899	48,69	0	0	0	0
- Dépôts à terme constitués	44 723 699 500	0	44 723 699 500	0	7 896 147 831	21,44	0	0	0	0
- Autres Dépôts constitués	54 826 766	0	54 826 766	0	0	0,00	0	0	0	0
- Autres sommes établies de crédit	755 926 718	3 809 926 718	375 000 000	562 500 000	-187 500 000	-50,00	0	0	0	0
CREANCES AVEC LA CLIENTELE	10 669 251 988	6 395 310 686	4 303 941 302	4 830 623 144	536 681 842	-10,91	0	0	1 128 168 584	25,62
Créances saines	1 186 939 787	0	1 186 939 787	1 466 146 649	-299 206 862	-20,13	0	0	796 580 991	317,73
- Prêts au personnel	430 205 073	0	430 205 073	328 052 820	102 152 253	31,14	0	0	769 580 991	317,73
- Créances courantes nées des garanties	0	0	0	0	0	0,00	0	0	4 272 563 403	12,34
- Créances sur allongement de durée des prêts	756 734 714	0	756 734 714	1 158 094 029	-401 359 315	-34,66	0	0	4 490 084 304	10,67
Créances en souffrance	9 512 312 201	6 395 310 686	3 117 001 515	3 344 474 495	-227 474 980	-6,80	0	0	0	0,00
- Créances douteuses, litigieuses et contentieuses	6 050 450 664	2 932 146 433	3 118 304 171	3 344 474 495	-226 170 324	-6,76	0	0	241 078 864	56,35
- Intérêts sur créances douteuses, litigieuses ou contentieuses et commissions	3 461 861 537	3 463 164 133	-1 302 656	2 000	-1 304 656	-0,03	0	0	87 172 994	56,35
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	32 433 843 953	42 792 567	32 391 151 386	10 245 179 351	2 144 972 035	20,93	0	0	0	0,00
- obligations	8 405 402 800	0	8 405 402 800	8 039 992 800	365 410 000	4,54	0	0	0	0,00
- BILLETS DE TRÉSORERIE	0	0	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00
- TITRES DE PLACEMENTS	0	0	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00
sous total débiteurs divers	1 119 273 709	0	1 119 273 709	52 375 428	1 066 898 281	2 037,02	0	0	1 241 117 951	-1,85
sous total comptes d'ordres et divers	2 909 267 444	42 792 567	2 866 474 877	2 159 811 123	712 663 754	30,01	0	0	1 241 117 951	-1,85
- Compte de recouvrement	1 570 409 085	0	1 570 409 085	1 500 204 164	70 204 921	4,68	0	0	79 683 368	0,00
- Compte d'attente actif	57 585 302	42 792 567	14 792 735	45 693 330	-30 901 195	-67,63	0	0	79 683 368	0,00
- Comptes de régularisation actif	1 281 273 057	0	1 281 273 057	607 913 029	673 360 028	110,77	0	0	0	0,00
VALEURS IMMOBILISEES	9 212 330 947	2 507 739 578	6 710 591 369	6 753 452 445	-42 861 076	-0,63	0	0	0	0,00
Sous total Immobilisations Financières	1 107 560 457	0	1 107 560 457	2 156 110 437	-1 048 550 000	-48,86	0	0	0	0,00
- Titres de participation	1 098 054 957	0	1 098 054 957	2 147 054 957	-1 049 000 000	-48,86	0	0	0	0,00
- Dépôts et cautionnements	9 505 500	0	9 505 500	9 055 500	450 000	4,97	0	0	0	0,00
Sous total immobilisations d'exploitation	6 855 652 331	2 507 739 578	4 353 882 753	3 348 203 940	1 005 678 904	30,04	0	0	139 154 035	0,00
- Immobilisations d'exploit. en cours	793 655 550	0	793 655 550	792 120	792 863 430	100,093,85	0	0	0	0,00
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	222 760 976	178 946 981	43 813 995	46 770 812	-2 956 817	-6,32	0	0	0	0,00
- Immobilisations d'exploitation corporelles	5 538 537 841	2 171 345 174	3 367 192 467	3 151 526 426	215 666 041	6,84	0	0	0	0,00
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	2 296 606	2 296 606	0	0	0	0,00	0	0	0	0,00
- Immobilisations hors exploitation corporelles	298 371 558	149 150 817	149 220 741	149 114 491	106 250	0,07	0	0	0	0,00
Sous total Immobilisations acquises par réalisation garantie	1 249 138 159	0	1 249 138 159	1 249 138 159	0	0,00	0	0	0	0,00
- Immobilisations acquises par réalisation de garantie	44 780 658 892	0	44 780 658 892	18 708 262 433	26 072 396 459	112,87	0	0	0	0,00
DOTATION FSB A RECEVOIR	44 780 658 892	0	44 780 658 892	18 708 262 433	26 072 396 459	112,87	0	0	0	0,00
- Dotation FSB souscription à recevoir	44 780 658 892	0	44 780 658 892	18 708 262 433	26 072 396 459	112,87	0	0	0	0,00
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	130 043 432 810	0	130 043 432 810	61 089 260 941	68 954 171 829	76,73	0	0	0	0,00
- Actionnaires, capital appelé non libéré	244 943 432 810	0	244 943 432 810	149 593 111 174	105 350 321 636	76,73	0	0	0	0,00
TOTAL	244 943 432 810	9 339 769 534	244 943 432 810	149 593 111 174	105 350 321 636	76,73	0	0	244 943 432 810	100,00
ENGAGEMENTS REELS RECUS										
- Engagements réels donnés	493 408 912 660	283 039 292 504	210 369 620 156	283 039 292 504	134 349	-0,03	0	0	0	0,00
- Engagements de durée de prêts	647 434 543	1 496 476 390	1 496 476 390	651 041 837	-43 459	-0,01	0	0	0	0,00
- Engagements en garanties	492 561 478 117	283 690 334 341	208 871 143 776	283 690 334 341	136 522	-0,03	0	0	0	0,00

Compte de résultat du FSA au 31 décembre 2023 en FCFA

RUBRIQUES	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur	
			absolue	relative
Produits sur opérations financières	3 450 053 549	3 143 420 944	306 632 605	9,75
* Produits sur opérations de trésorerie	2 963 927 413	2 512 241 558	451 685 855	17,98
* Produits sur opérations titres	476 959 815	473 987 658	2 972 157	0,63
* Gains de change	9 166 321	157 191 728	-148 025 407	-94,17
Charges sur opérations financières	56 386 328	81 660 619	-25 274 291	-30,95
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	0	0	0	
* Charges sur opérations sur titres	0	0	0	
* Pertes de change	38 497 741	73 129 306	-34 631 565	-47,36
* Charges sur prestations de services financiers	0	0	0	
* Autres charges d'exploitation bancaires	17 888 587	8 531 313	9 357 274	109,68
RESULTAT FINANCIER	3 393 667 221	3 061 760 325	331 906 896	10,84
Produits opérationnels	7 633 435 397	4 908 561 036	2 724 874 361	55,51
* Intérêts sur avals mis en jeu	501 217 398	508 407 122	-7 189 724	-1,41
* Intérêts sur prêts au personnel	6 009 010	7 995 686	-1 986 676	-24,85
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	97 756 849	158 986 416	-61 229 567	-38,51
* Dividendes/titres de participation	46 722 222	38 085 863	8 636 359	22,68
* Commissions d'aval	2 762 260 835	1 330 239 020	1 432 021 815	107,65
* Commissions d'engagement	4 216 766 433	2 834 349 579	1 382 416 854	48,77
* Commissions /bonifications	0	0	0	
* Rémunération sur gestion FSB	0	0	0	
* Autres produits d'exploitation dont produits sur arrangement	0	20 000 000	-20 000 000	
* Recettes diverses	2 702 650	10 497 350	-7 794 700	-74,25
Frais généraux d'exploitation	3 825 414 970	3 306 627 241	518 787 729	15,69
* Frais du personnel	2 065 885 343	1 854 439 932	211 445 411	11,40
* Autres frais généraux (frais du CA et de l'AG compris)	1 759 529 627	1 452 187 309	307 342 318	21,16
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 201 687 648	4 663 694 120	2 537 993 528	54,42
Reprises des provisions	10 672 830 256	244 293 813	10 428 536 443	4 268,85
* Reprises des provisions sur créances en souffrance	10 672 830 256	244 293 813	10 428 536 443	4 268,85
* Reprises des provisions pour risques et charges	0	0	0	
* Reprises des provisions pour risques généraux	0	0	0	
* Reprises des amortissements	0	0	0	
Dotations aux amortissements	149 851 259	108 078 383	41 772 876	38,65
* Dotations aux amortissements	149 851 259	108 078 383	41 772 876	38,65
Dotations aux provisions	5 589 707 721	3 465 943 946	2 123 763 775	61,28
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	4 421 329 572	2 615 389 622	1 805 939 950	69,05
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	0	0	0	
* Dotations aux provisions pour charges et risques	1 168 378 149	850 554 324	317 823 825	37,37
* Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0	0	
Pertes sur créances irrécouvrables	10 339 298 954	0	10 339 298 954	
* Pertes sur créances irrécouvrables	10 339 298 954	0	10 339 298 954	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 795 659 970	1 333 965 604	461 694 366	34,61
Produits et profits exceptionnels	474 905 967	519 778 596	-44 872 629	-8,63
* Produits et profits exceptionnels	401 000 000	427 674 865	-26 674 865	-6,24
* Produits et profits sur exercices antérieurs	73 905 967	92 103 731	-18 197 764	-19,76
Charges exceptionnelles	82 463 669	153 380 701	-70 917 032	-46,24
* Pertes exceptionnelles	23 456 632	100 025 724	-76 569 092	
* Pertes sur exercices antérieurs	59 007 037	53 354 977	5 652 060	10,59
RESULTAT EXCEPTIONNEL	392 442 298	366 397 895	26 044 403	7,11
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 188 102 268	1 700 363 499	487 738 769	28,68



*Ensemble, bâtissons
une Afrique prospère*



617, Avenue du Président KARL CARSTENS PL 005
fsa@fondsolidariteafricain.org
(227) 20 72 26 32/33/34